RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

cdg 83

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU VAR

Sommaire

cdg83

Les faits marquants 2023.....p4
Institution.....p10
Finances - Budget - Commande publique.....p18
Concours et examens professionnels.....p22
Prévention des risques - Santé - Archives - Rémunération.....p30
Relations sociales - Emploi public.....p40
Informations pratiques.....p52

Les faits marquants 2023

cdg83

LE CENTRE DE GESTION AU SALON DE L'ÉTUDIANT

Le 14 janvier à Toulon, le Centre de Gestion participait pour la première fois au Salon de l'Étudiant. Le CDG 83 a présenté un stand à destination des jeunes – lycéens et étudiants – à la recherche d'informations pour leur orientation à venir. Une journée durant laquelle les agents ont pu répondre aux nombreuses questions sur les qualifications demandées et les voies d'accès pour intégrer la Fonction Publique Territoriale.

LES GESTIONNAIRES CARRIÈRES À LA RENCONTRE DES COLLECTIVITÉS

Le Centre de Gestion a fait le choix d'aller à la rencontre de ses référents RH des collectivités affiliées afin de les aider et de les assister dans la complétude et la constitution du dossier d'inscription à la promotion interne. L'objectif des ateliers de promotion interne est de donner aux responsables des ressources humaines des collectivités et établissements publics, l'ensemble des informations nécessaires pour la constitution des dossiers d'inscription à la promotion interne de leurs agents. Par ailleurs, le CDG 83 a organisé ses premières tables rondes. Les gestionnaires carrières du Centre de Gestion se sont ainsi rendus auprès de leurs partenaires pour aborder des thématiques statutaires précises : détachement, congés, nomination, etc.

Un protocole d'accord avec les syndicats

Le 23 mai au siège du Centre de Gestion du Var, un protocole d'accord syndical des collectivités placées auprès du Comité Social Territorial (CST) a été signé entre Christian Simon, Président du Centre de Gestion du Var, et l'ensemble des représentants du personnel. Ce protocole permet de s'accorder sur l'interprétation des principaux textes régissant le droit syndical et définit le montant de la subvention allouée aux organisations en lieu et place de l'attribution de locaux syndicaux. Les signataires : CFDT, CDG, FO, SAFPT, FA-FPT et UNSA.

LA MÉDIATION POUR RÉSOUDRE LES CONFLITS

Avec le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la Fonction Publique et à certains litiges sociaux, le Centre de Gestion du Var devient un acteur majeur de la médiation au sein des collectivités. D'abord mise en œuvre à titre expérimental sur une cinquantaine de CDG en France, cette médiation préalable obligatoire fait désormais partie du champ de compétences du CDG 83. Le but : permettre aux parties de trouver elles-mêmes une solution à leur litige grâce à un tiers extérieur qualifié, indépendant, impartial et tenu à la confidentialité.

INSTALLATION DES INSTANCES PARITAIRES

À la suite des élections professionnelles (qui se sont tenues fin 2022) l'année 2023 a vu l'installation des nouvelles instances paritaires : Commissions Administratives Paritaires (CAP), Commission Consultative Paritaire unique (CCP) et Comité Social Territorial (CST). Ce dernier, institué par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021, est une instance de concertation et de consultation chargée de donner son avis ou de débattre sur des questions relatives à l'organisation du travail et au fonctionnement du service. Par ailleurs, l'article L 251-9 du code général de la Fonction Publique prévoit la création de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du CST.

UNE JOURNÉE CONSACRÉE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le 8 juin, le Centre de Gestion a organisé une journée de sensibilisation à la sécurité routière à destination des agents de la Mairie de la Seyne-sur-Mer, en partenariat avec la Ville hôte et la Maison de la Sécurité Routière de la Préfecture du Var. Ainsi, près d'une centaine de personnes étaient présentes pour découvrir les différents ateliers dont le but était le suivant : adopter des précautions simples sur la route pour éviter de terribles catastrophes.

UN COLLÈGE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

Suite à la parution du décret n°2022 – 150 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, le Centre de Gestion du Var, sous l'impulsion de son Conseil d'administration, a décidé d'intégrer cette nouvelle compétence au service des collectivités et des établissements publics du département. Ce collège est ainsi chargé par la loi d'une mission de conseil afin que les élus locaux respectent la charte de l'élu local rappelant les principes déontologiques devant guider leurs actions. Ce collège est composé de Gaëtan Rossi, fonctionnaire retraité ayant une grande expérience des collectivités territoriales et Michel Mallard, ancien Président de tribunal.

Salon des Communes et des intercommunalités du Var : le Centre de Gestion présente ses savoir-faire aux élus

Le 6 octobre au complexe Henri Giran de Draguignan, le CDG 83, partenaire des collectivités et établissements publics du Var, était présent pour présenter ses missions, notamment facultatives, pour accompagner les acteurs de l'environnement territorial dans l'ensemble des domaines relatifs aux ressources humaines. Les agents du Centre de Gestion se sont ainsi mobilisés pour l'occasion afin d'expliquer leurs missions obligatoires (organisation des concours, gestion des carrières, bourse de l'emploi…) mais aussi facultatives comme la prévention des risques professionnels et la médecine préventive.

UNE CONVENTION POUR LA FORMATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

La mission de secrétaire de Mairie est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité. Toutefois, les candidatures sont peu nombreuses et souvent inadaptées en raison de profils qui ne possèdent pas la formation nécessaire à la tenue du poste. Aussi, pour faire face à cette problématique, le CDG 83, le Pôle Emploi Var (aujourd'hui France Travail) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ont signé en juin une convention pour la mise en place de formation « secrétaire de Mairie. » Le 9 octobre, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Cœur du Var a accueilli 14 stagiaires motivés pour endosser les missions et fonctions de secrétaire de Mairie. Le CDG 83 a démarché les collectivités afin qu'elles acceptent d'accueillir des stagiaires dans le cadre de stages pratiques qui se sont déroulés le 14 novembre et le 13 décembre.

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT PARTENARIAL POUR L'ATTRACTIVITÉ DE L'EMPLOI PUBLIC

Le 10 octobre, dans les locaux du Conseil départemental du Var, s'est tenue la signature de la charte d'engagement partenarial pour l'attractivité de l'emploi public. Au total, 13 signataires – dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var – ont affiché leur volonté de coopérer afin de développer l'attractivité de l'emploi public sur l'ensemble du territoire varois. Les signataires : Préfecture du Var, Département du Var, Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, Ville de Toulon, Défense, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, SDIS, Centre hospitalier de Toulon – La Seyne – Hyères, Audat, Var habitat, Pôle emploi, Université de Toulon, Toulon Var Technologies.

UN COLLOQUE POUR GÉRER LES SITUATIONS DE CRISE

Le 12 octobre au hall des expositions de Brignoles, le Centre de Gestion du Var organisait son colloque annuel consacré aux risques psychosociaux. Les thématiques tournaient autour de la gestion des événements traumatiques, de la gestion des crises suicidaires et enfin, du rôle de l'employeur public face aux violences conjugales. Ainsi, plus d'une centaine d'agents (directeurs généraux des services et des ressources humaines, assistants et conseillers de prévention, représentants du personnel au Comité Social Territorial) étaient présents à cette occasion.

CONCOURS DE RÉDACTEUR : LE CENTRE DE GESTION AU RENDEZ-VOUS !

Le concours de rédacteur territorial a constitué l'un des rendez-vous majeurs de l'année 2023 pour le Centre de Gestion du Var. Organisé pour le compte de la région Sud PACA, cet événement, qui s'est tenu le 19 octobre dernier sur plusieurs communes du département, a enregistré la participation de près de 2 700 personnes admises à concourir !

Le Centre de Gestion s'est mobilisé durant près d'une année afin d'être prêt le jour J : enregistrement des inscriptions, élaboration des sujets au niveau national, réservation des salles, composition des jurys… rien n'a été laissé au hasard.

1ER SALON « VAR EMPLOI PUBLIC » DANS LE DÉPARTEMENT

Le 9 novembre dernier à Toulon (espace Chalucet) s'est déroulé le premier salon de l'emploi consacré à promouvoir les métiers de la Fonction Publique. Une première étape concrète de la charte d'engagement partenarial pour l'attractivité de l'emploi public, signée le 10 octobre par 13 partenaires dont le Centre de Gestion du Var. Les participants ont pu assister à des tables rondes et conférences mais aussi des jobs dating et recrut'game. L'occasion aussi pour le public d'aller à la rencontre des acteurs de l'environnement territorial, de faire connaissance et d'en savoir plus sur les possibilités de faire carrière dans la Fonction Publique. Cette journée a réuni l'ensemble des signataires de la charte d'engagement partenarial pour l'attractivité de l'emploi public.

Ce sont plus de 1000 personnes qui ont été accueillies sur cet évènement. Elles ont pu participer à des jobs dating, un recrut'game. Le CDG 83 a tenu un stand d'information sur les métiers et l'emploi dans la fonction publique territoriale, près de 200 personnes y ont été reçues. Ce stand a également permis de valoriser l'accès des travailleurs handicapés dans la fonction publique. Cette action sera renouvelée en 2024 selon des modalités à définir.

Institution

L'institution

- Le Conseil d'Administration
- Le budget

Administration générale

- Affaires juridiques
- Communication
- Système de l'information
- Courrier

Le Conseil d'Administration du CDG 83

BUREAU

Christian SIMON
Président
Maire de La Crau, Conseiller métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditérrannée, Conseiller départemental

Robert BENEVENTI
1° Vice-Président
Maire d'Ollioules, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Conseiller départemental

René UGO
2° Vice-Président
Maire de Seillans,
Président de la Communauté de Communes Pays de Fayence

Blandine MONIER
3° Vice-Présidente
Maire d'Evenos,
Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Bernard CHILINI
4° Vice-Président
Maire de Figanières,
Vice-Président de la Dracénie Provence Verdon Agglomération

Josée MASSI
Maire de Toulon, Vice-Présidente Toulon Provence Méditerranée, Conseillère départementale

Valérie RIALLAND
Conseillère Départementale, Conseillière municipale du Pradet, Conseillère métropolitaine Toulon Provence Méditerranée

Thierry ALBERTINI
Maire de La Valette-du-Var, Vice-Président du Conseil départemental, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

COLLÈGE DES MAIRES

1

Christian SIMON
Président, Maire de La Crau, Conseiller Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditérrannée, Conseiller départemental

2

Claude ALEMAGNA
Maire de Lorgues, Vice-Président de la Dracénie Provence Verdon Agglomération, Conseiller régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

3

Philippe BARTHELEMY
Maire de Saint Cyr-sur-Mer, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

4

Robert BENEVENTI
1° Vice-Président
Maire de Ollioules, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Conseiller départemental

5

Gil BERNARDI
Maire du Lavandou, Vice-Président de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

6

Thierry BONGIORNO
Maire de Gonfaron, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur du Var

7

Paul BOUDOUBE
Maire de Puget-sur-Argens, Vice-Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

8

Didier BREMOND
Maire de Brignoles, Président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, Vice-Président du Conseil départemental

9

Claude CHEILAN
Maire de Vinon sur Verdon, Vice-Président de la Durance-Lubéron -Agglomération

10

Bernard CHILINI
4° Vice-Président
Maire de Figanières, Vice-Président de la Dracénie Provence Verdon Agglomération

11

Romain DEBRAY
Maire d'Entrecasteaux, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte

12

Michel GROS
Maire de la Roquebrussanne

13

Laurent GUEIT
Maire de Mazaugues

14

Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-Mer, Vice-Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

15

Blandine MONIER
3° Vice-Présidente
Maire d'Evenos, Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

16

Jacques PAUL
Maire de la Celle, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte

17

Nathalie PEREZ-LEROUX
Maire de la Roque-Esclapon, Conseillère départementale

18

Jean-Louis PORTAL
Maire de Flassans-sur-Issole, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur du Var

19

Sylvie SIRI
Maire de Saint-Tropez, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, Conseillère régionale

20

René UGO
2° Vice-Président
Maire de Seillans, Président de la Communauté de Communes Pays de Fayence

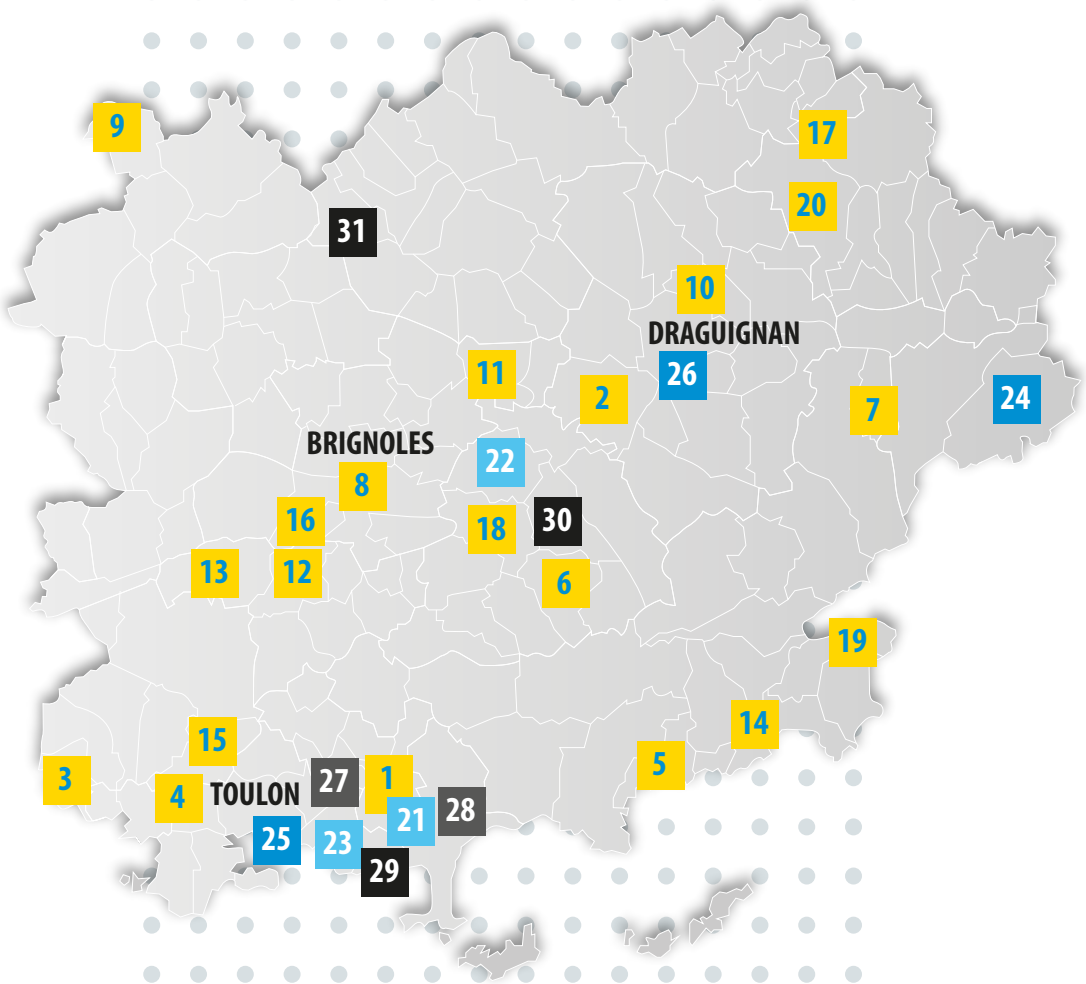

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS

21

Anne-Marie MÉTAL
Conseillère métropolitaine de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, 1ère adjointe au Maire de La Crau

22

Yannick SIMON
Maire de Cabasse, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var

23

Hervé STASSINOS
Maire du Pradet, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Conseiller régional

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES NON AFFILIÉES

24

Frédéric MASQUELIER
Maire de Saint-Raphaël, Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

25

Josée MASSI
Maire de Toulon, Vice-Présidente Toulon Provence Méditerranée, Conseillère départementale

26

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan, Président de la Dracénie Provence Verdon Agglomération

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NON AFFILIÉS

27

Thierry ALBERTINI
Maire de La Valette-du-Var, Vice-Président du Conseil départemental, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

28

Marie-Hélène PARENT
Adjointe au Maire de Hyères-les-Palmiers Membre du CCAS de Hyères-les-Palmiers,

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

29

Valérie RIALLAND
Conseillère Départementale, Conseillère municipale du Pradet, Conseillère métropolitaine Toulon Provence Méditerranée

30

Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence, Conseiller départemental, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur du Var

31

Louis REYNIER
Maire de Montmeyan, Conseiller départemental

L'Institution

Christian SIMON

Président du Centre de Gestion du Var
Maire de La Crau
Conseiller métropolitain
de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du Var

QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE GESTION ?

Le Centre de Gestion est un établissement public local à caractère administratif au service des employeurs locaux dans le domaine des ressources humaines (Département, Mairies, Intercommunalités, syndicats mixtes, SDIS, CCAS…).

Son affiliation est obligatoire pour les collectivités de moins de 350 agents et facultative au-delà.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CDG 83 est dirigé par un Conseil d'administration composé de membres élus, représentatifs des collectivités territoriales et établissements publics du département. Ce conseil siège au moins une fois par trimestre sur les questions relatives au fonctionnement des missions de conseil et d'expertise en matière de ressources humaines au profit des collectivités du département du Var. Le Conseil d'administration élit en son sein le Président et les vice-présidents.

5 bureaux

- 26 janvier
- 02 mars
- 30 mai
- 26 septembre
- 09 novembre

5 séances du conseil d'Administration et 80 délibérations

- 02 février : 13 délibérations
- 16 mars : 24 délibérations
- 13 juin : 20 délibérations
- 26 octobre : 15 délibérations
- 30 novembre : 08 délibérations

Administration générale

AFFAIRES JURIDIQUES

✓ **Expertise juridique statuaire :**

- Rédaction de veilles juridiques mises à disposition sur le site Internet et diffusées par mails en interne et aux collectivités territoriales et établissements publics locaux ;
- Aide et conseil aux pôles du CDG 83 dans l'exercice de leurs missions ainsi qu'aux collectivités territoriales et leurs établissements publics concernant la gestion de leurs personnels ;
- Contrôle de la légalité des actes et des procédures internes.

✓ **Médiations et enquêtes administratives à la demande des collectivités ou leurs établissements ;**

✓ **La gestion du pré-contentieux et du contentieux :**

- Evaluation du risque contentieux
- Gestion interne des contentieux

50% de l'activité de conseil juridique est à destination des pôles du CDG.

50% de l'activité de conseil juridique est au profit des collectivités territoriales et établissements publics locaux affiliés ou conventionnés.
A SAVOIR : **90%** des avis juridiques ont été rendus au profit de collectivités ou établissements affiliés obligatoires ou volontaires. Soit, plus de **170** avis juridiques au profit de 69 collectivités ou établissements affiliés obligatoires ou volontaires.

6 collectivités ont sollicité un conseil juridique dans le cadre de la convention socle.

20 veilles juridiques et **4** articles rédigés pour le magazine du CDG

7 dossiers contentieux en cours dont 6 pour lesquels le CDG est en défense et 1 en observateur.

Sur les **7** dossiers, **2** décisions ont été rendues en faveur du CDG. Le contentieux porte principalement sur la contestation de notes des candidats non admis aux concours.

MISSION « RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUE ET LAÏCITÉ AGENTS »

Un collège référent Déontologue et laïcité est en place au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var depuis 2018. Il intervient auprès des collectivités et établissements affiliés et conventionnés. Ses domaines d'intervention sont les suivants :

Pour les agents d'une part :

- Cumul d'activités, demandes de temps partiel pour création ou reprise d'une entreprise ;
- Départ vers le privé ;
- Laïcité ;
- Neutralité, impartialité, probité, dignité…

Il intervient d'autre part auprès des autorités territoriales dans les cas suivants :

- Autorisation de temps partiel pour création ou reprise d'entreprise ;
- Départ vers le privé ;
- Contrôle préalable à la nomination ;
- Laïcité.

En 2023, le Président du Centre de Gestion a renouvelé la composition du collège référent Déontologue et Laïcité. Les trois membres sortants ont été renouvelés, à savoir :

- Un directeur général des servies à la retraite ;
- Un magistrat ;
- Un avocat honoraire, ancien Bâtonnier.

Le nombre de saisines est en augmentation.

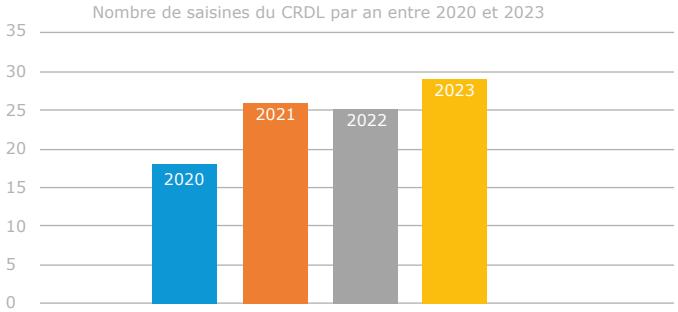

Une campagne de communication a été réalisée en septembre 2023 pour rappeler les missions et modalités de saisine du collège auprès des DRH des collectivités et établissements affiliés ou conventionnés par mailing. Lorsque la saisine est irrecevable, le service propose d'apporter un avis juridique.

29 saisines dont **12** saisines faites par un agent et **17** faites par une collectivité ou un établissement

22 avis rendus

11 réunions du collège, soit environ 1 par mois

Participation au réseau professionnel national des référents déontologue et laïcité

Organisation de la journée nationale de la laïcité le 09 décembre : constitution d'un kit à l'attention des services ressources humaines des collectivités et établissements affiliés ou conventionnés

MISSION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL

Depuis le 01 juin 2023, les collectivités doivent avoir désigné un référent déontologue de l'élu local conformément aux dispositions du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local. Afin de répondre à la demande dans le délai imposé, le Centre de Gestion a intégré cette mission et la propose à la demande des collectivités ou établissements publics du département.

Pour ce faire, un collège a été mis en place avec un règlement intérieur et un canal de communication dédié pour assurer la confidentialité. Par ailleurs, un modèle de convention et de délibération ont été proposés aux collectivités demandeuses.

Le collège est composé de deux personnes, un ancien magistrat et un ancien haut fonctionnaire.

63 conventions signées au 31/12/2023
dont **58** avec des collectivités affiliées
et **5** avec des collectivités non affiliées

COMMUNICATION

L'objectif de la communication institutionnelle, voulue par le bureau du CDG 83, se décline de 2 façons. D'un côté, donner une part plus importante à la communication numérique et de l'autre, renforcer la communication sur des actions ciblées de l'établissement, notamment ses missions facultatives.

La communication a poursuivi la production de ses outils à savoir :

- 4 magazines d'information
- 6 newsletters
- 1 rapport d'activités
- La rédaction de communiqués et publireportages

A savoir. Depuis le 1er janvier 2023, la communication assure en interne l'intégralité de la rédaction de son magazine d'information.

IDENTITÉ VISUELLE DU CDG83

Le CDG 83 en tant que partenaire des collectivités territoriales du Var, doit avoir une identité claire auprès de ses partenaires. La compréhension des prestations de l'établissement est primordiale. C'est pour cela que l'identité visuelle du CDG 83 joue un rôle crucial. L'intégration de la création graphique était essentielle pour le CDG 83. Désormais, le CDG 83 a plus de réactivité et possède la liberté dans ses choix de création visuelle. Voici une liste non-exhaustive des créations à ce jour :
cartes de visite et correspondance, publications Facebook, visuels et vidéos, trombinoscope, kakemonos, bannières web, brochures, publicités, cartons d'invitation, newsletters et campagnes d'emails, documents internes et externes.

L'ÉVÉNEMENT 2023 : LE CDG 83 EST DÉSORMAIS PRÉSENT SUR LE RÉSEAU PROFESSIONNEL LINKEDIN

En matière d'événementiel, la communication a accompagné les services lors des manifestations suivantes :

- **Le salon des Communes et Intercommunalités du Var**
  Ce salon annuel permet de rencontrer les communes et faire découvrir les savoir-faire et compétences de l'établissement;
- **Le colloque sur les risques psycho-sociaux :** comment gérer des situations de crise ? Le service communication travaille pour la campagne de communication, la création d'affiches, des invitations aux élus du Var ainsi que des brochures ;
- **Var emploi public, le salon**
  Cet événement est le fruit d'une collaboration entre tous les employeurs publics du Var. Un salon dont l'objectif premier est de faire face aux difficultés de recrutement dans la Fonction Publique ;
- **La journée de la laïcité**
  En collaboration avec le service juridique, la communication a mis en place une campagne d'affiches et d'information à toutes les collectivités du Var. Aussi, une vidéo en motion design a été réalisée.

COURRIER

- ✓ **10 779** courriers arrivés enregistrés
- ✓ **4 211** départs enregistrés
- ✓ **563** arrêtés pris
- ✓ **20 000 €** dépensés pour l'affranchissement des courriers envoyés en recommandé par le Comité médical

SYSTÈME DE L'INFORMATION

Cette activité vise à mettre en œuvre, superviser, sécuriser, maintenir et faire évoluer les infrastructures informatiques systèmes, les postes de travail utilisateurs et le réseau du CDG 83, en répondant aux besoins des missions des différents pôles et services.

Ce travail a été effectué pour l'ensemble des deux serveurs hôtes physiques hébergeant 12 machines virtuelles, les services réseau, l'exploitation quotidienne d'un parc de 95 postes fixes et portables, le conseil et l'assistance aux utilisateurs.

À SAVOIR. L'ÉQUIPE A ÉTÉ RENFORCÉE PAR L'ARRIVÉE D'UN TROISIÈME AGENT AU MOIS D'AOÛT.

Les principales actions :

- Le matériel d'accès des collectivités du Var au progiciel Carrières et Paye a été modernisé
- Un nouveau système de délibérations dématérialisées a été mis en œuvre
- Une solution de sensibilisation d'hameçonnage sur 2022/2023 a permis à l'ensemble des utilisateurs du CDG de développer des réflexes de vigilance grâce à des mises en situations et d'être plus vigilants sur d'éventuelles tentatives de cyberattaques par mail
- Généralisation de Microsoft Windows 11 sur l'ensemble du parc informatique
- Un logiciel de gestion de parc informatique et Helpdesk (GLPI) a été mis en place au mois de novembre
- Un nouveau serveur virtuel a été ajouté afin de gérer la télédistribution de mises à jour des logiciels standards du CDG et d'homogénéiser leurs versions
- Une nouvelle ligne d'accès Internet (TPM) plus efficiente a été mise en place en remplacement de la précédente.

À NOTER. Le parc informatique du CDG 83 migre progressivement vers des pc portables.
6 PC portables acquis au budget 2022 et 29 au budget 2023. Ils sont en cours de déploiement.

Finances Budget Commande Publique

- Budget
- Activité comptable
- Prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE)
- Formation des agents
- Ressources humaines

Robert BENEVENTI

1er Vice-Président
Finances - Budget - Commande publique
Maire d'Ollioules
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du Var

ÉVÉNEMENT 2023 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA M57

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :
- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Finances - Budget - Commande publique

BUDGET

Des ressources globalement stables

L'activité du Centre de Gestion repose sur un budget alimenté principalement par les cotisations obligatoires et additionnelles que les collectivités et établissements publics affiliés versent au Centre de Gestion (l'article L. 452-38 et L. 452-40 à L. 452-48 du Code Général de la Fonction Publique). Cette ressource principale se voit également abondée par le produit des prestations facturées au titre des missions facultatives assurées par les services du Centre de Gestion, sur la base de tarifications adoptées par le Conseil d'administration (Ex. : conventions concours & examens, hygiène et sécurité, archivage, paie à façon…).
A l'issue de l'exercice 2023, l'exécution du budget se présente comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 629 914.88 €	8 613 598.53 €
Investissement	314 266.73 €	198 180.24 €
TOTAUX	**7 944 181.61 €**	**8 811 778.77 €**

STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

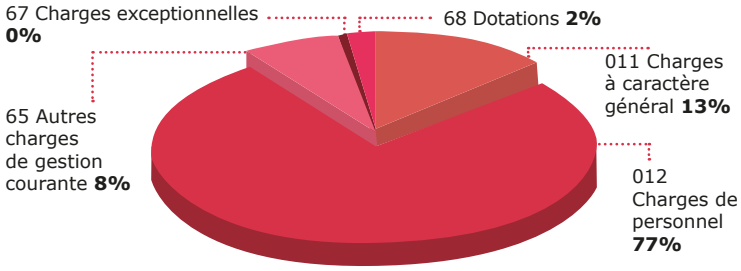

Comme le fait apparaître le graphique suivant, les charges de personnel représentent plus de 77 % des charges de fonctionnement totales (dépenses réelles + opérations d'ordre). Les charges de personnel intègrent le traitement des agents du Centre de Gestion (69 %), des agents privés d'emploi (1 %) ainsi que les rémunérations des intervenants, des surveillants de concours et des agents du service de remplacement (30 %). Le poids des rémunérations dans l'ensemble du volume budgétaire traduit l'activité des services et la diversité des prestations offertes par le CDG.

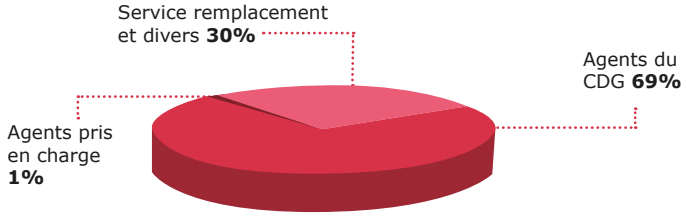

Détail des charges de personnel

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

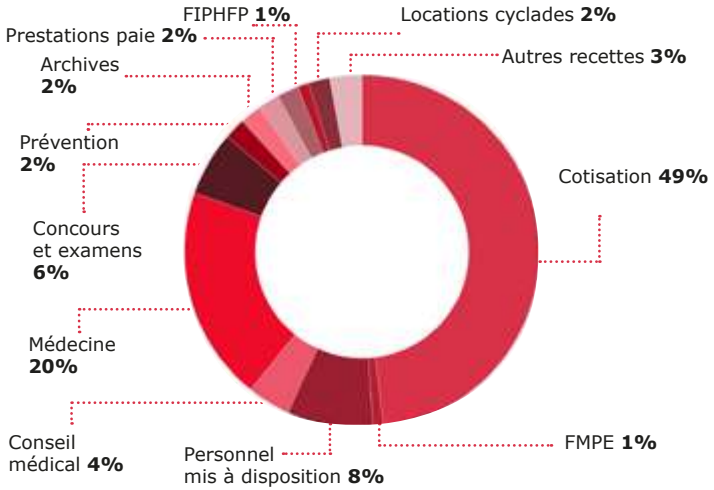

Les recettes sont constituées, de la moitié, des cotisations calculées sur la masse salariale des collectivités du Var affiliées au Centre de Gestion. En 2022, suite à la présentation de la prospective financière, le Conseil d'administration du CDG 83, sur proposition de son président, a décidé d'abaisser le taux de cotisation additionnelle de 0.60 % à 0.40 %.

Les taux de cotisations s'élèvent donc à :
- 0,80 % pour la cotisation obligatoire,
- 0,40 % pour la cotisation additionnelle.

Le développement des missions du Centre de Gestion génère une activité comptable importante. Les activités du Centre de Gestion se sont traduites en 2023 par l'émission de 1374 mandats administratifs (101 bordereaux) et de nombreux virements de frais de déplacement liés au fonctionnement du CDG 83 (réunions du bureau, du conseil d'administration, des instances paritaires, des conseils de discipline, des jurys de concours et de réunions diverses) ainsi que 915 titres de recettes et facturations (pour 138 bordereaux) pour recouvrer le produit des prestations du Centre de Gestion et des cotisations.

ACTIVITÉ COMPTABLE

Au 1er janvier 2024, la M57 est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;

- Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;

- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

La M57 nécessite la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget). Le CDG 83 a planifié depuis le 2ème trimestre 2023 le lancement du projet avec l'éditeur métier CIRIL mais aussi avec le comptable public.

Plusieurs formations ont eu lieu afin d'être opérationnel pour le 1er janvier 2024. Fin 2023, les délibérations nécessaires ont été prises et notamment celles pour l'adoption d'un règlement budgétaire et financier.

PRISE EN CHARGE DES FONCTIONNAIRES MOMENTANÉMENT PRIVÉS D'EMPLOIS (FMPE)

Cette mission obligatoire consiste à assurer la continuité de la carrière des agents dont les emplois ont été supprimés. Elle s'exerce au profit des fonctionnaires des collectivités affiliées et non affiliées.

Il existe 3 situations de prise en charge des FMPE :
- Suite à la suppression d'emploi (avec impossibilité de reclassement) ;
- À la fin d'un détachement sur emploi fonctionnel ;
- En raison d'une absence de vacance d'emploi correspondant au grade de l'agent lors de sa demande de réintégration, suite à une fin de détachement de longue durée (> 6 mois), d'une disponibilité d'office (> 6 mois), d'une disponibilité de droit pour raisons familiales.

À SAVOIR

Limité à 10 ans, la prise en charge d'un fonctionnaire induit pour la collectivité d'origine une participation financière, et pour le fonctionnaire, une obligation de recherche d'emploi et une dégressivité de son traitement de – 10% par an.

Les missions du CDG 83

Auprès de la collectivité :
- Rappeler la procédure à respecter, les dispositions réglementaires applicables, les enjeux ;
- Aider à la recherche de solutions favorables pour l'agent.

Auprès de l'agent :
- Assurer la gestion administrative et le suivi de son dossier ;
- Accompagner l'agent dans ses démarches actives de recherches d'emploi.

4 fonctionnaires sont en pris en charge par le CDG 83 au 31/12/2023
- Seuls 2 sont rémunérés
- 2 sont en disponibilité pour une reconversion dans le secteur privé
- Sur les 2 agents rémunérés, 1 agent est en maladie et donc temporairement inapte. 1 agent a été mis à disposition de 3 collectivités affiliées

RESSOURCES HUMAINES

Formation des agents

Afin de rendre un service de qualité aux collectivités et établissements publics du Var, le CDG 83 a investi fortement dans la compétence de ses services. Ainsi :

- 67% des agents ont été formés ;
- 293 jours de formation suivis dont 91 journées de formation hors CNFPT ;
- 28 409€ de dépenses investies dans la formation hors cotisation CNFPT.

ÉTAT DES EMPLOIS PERMANENTS AU 31/12/2023

La charge de personnel pour les emplois permanents est de 4 490 163€, soit 77% des dépenses totales de personnel (Total : 5 886 253€)

Mouvements de personnels sur emplois permanents

PÔLES	CAT A	CAT B	CAT C	TOTAL
Pôle Administration Générale - Direction	6	2	3	**11**
Pôle Moyens Généraux	2	2	13	**17**
Pôle Carrières, Retraite et instances	2	3	14	**19**
Pôle Archives et numérique	1	1	4	**6**
Pôle Médecine préventive	12	1	2	**15**
Pôle Prévention des risques	3	1	2	**6**
Pôle Conseil et Emploi territorial	0	0	8	**8**
Pôle Concours et Examens professionnels	1	0	5	**6**
TOTAL	**27**	**10**	**51**	**88**

PÔLES	CAT A		CAT B		CAT C		SOLDES
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
Administration Générale Direction						1	**+1**
Moyens Généraux			1			2	**+1**
Carrières, Retraite et instances					2	1	**-1**
Archives et Numérique						1	**+1**
Santé et conditions de travail	1	3				1	**+3**
Prévention des risques			1				**-1**
Conseil et Emploi territorial					2	2	**0**
Concours et Examens							**0**

À noter qu'au 31/12/2023, hors emplois permanents, 3 agents contractuels de catégorie C sont également employés sur des remplacements de congés de maladie ou des renforts occasionnels. À noter également qu'un agent mis à disposition d'une collectivité du Haut Var est affecté au pôle Moyens Généraux.

Concours et examens professionnels

Concours et examens professionnels

- Le recensement des membres du jury
- Recensement des besoins
- Synthèse des besoins en examens professionnels
- Synthèse des besoins en concours
- Les événements de l'année : l'examen professionnel d'Agent de maîtrise et le concours de Rédacteur territorial
- Les autres concours et examens professionnels en 2023

René UGO

2ème Vice-Président
Concours et Examens professionels
Maire de Seillans
Président de la Communauté de Communes Pays de Fayence

Concours et examens professionnels

LE RECENSEMENT DES MEMBRES DU JURY

Ce recensement est fixé par un arrêté annuel dans lequel seront choisis les membres du jury pour les actions de l'année.

Appel à candidature : Jury de concours et examens professionnels

Le recensement des membres du jury 2024 a débuté courant septembre 2023 avec l'envoi postal à l'ensemble des collectivités varoises, affiliées et non affiliées, des documents relatifs à cette action pour un retour des appels à candidature le 8 décembre 2023. En parallèle, l'ensemble des documents a également été mis en ligne sur le site Internet du CDG 83.

Afin de préparer le calendrier interrégional des concours et examens professionnels de la Région Sud PACA 2024/ 2025, le CDG 83 a procédé auprès des collectivités varoises affiliées et non affiliées, au recensement des besoins pour les années 2024-2025.

Les documents relatifs à ce recensement ont été adressés à l'ensemble des collectivités du Département le 31 mars 2023 pour un retour au 26 mai 2023. Le tableau récapitulatif des besoins varois a ensuite été transmis, le 3 juillet 2023, au CDG 06 chargé de la synthèse des besoins de la Région Sud PACA et un retour de la synthèse régionale a été adressé courant août 2023.

LE RECENSEMENT DES BESOINS

Il s'agit des besoins exprimés par l'ensemble des collectivités et établissements publics du Var qui détermineront, à l'appui des listes d'aptitudes existantes, l'ouverture des concours et examens professionnels du calendrier prévisionnel établi chaque année.

Synthèse des besoins en examens professionnels

Participation des collectivités au recensement

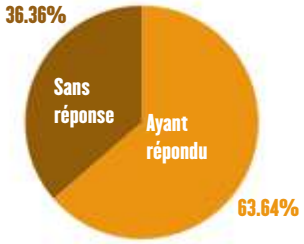

Part des besoins des collectivités ayant répondu

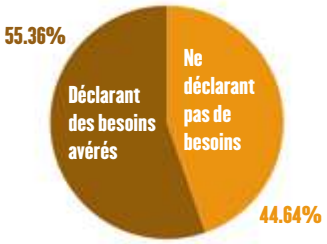

Répartition des besoins examens professionnels par filière

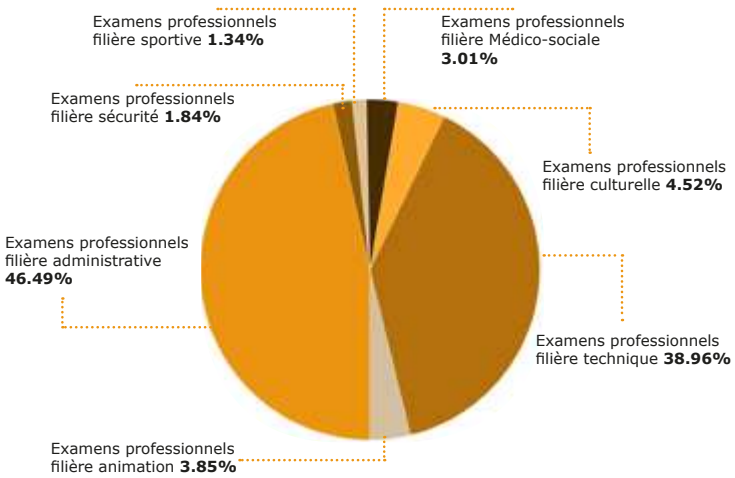

Synthèse des besoins en concours

Participation des collectivités au recensement

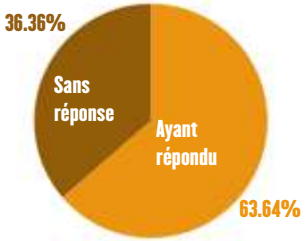

Part des besoins des collectivités ayant répondu

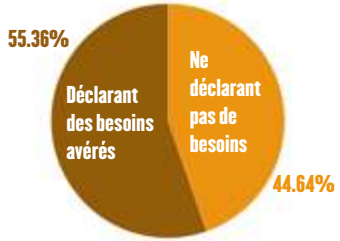

Répartition des besoins concours par filière

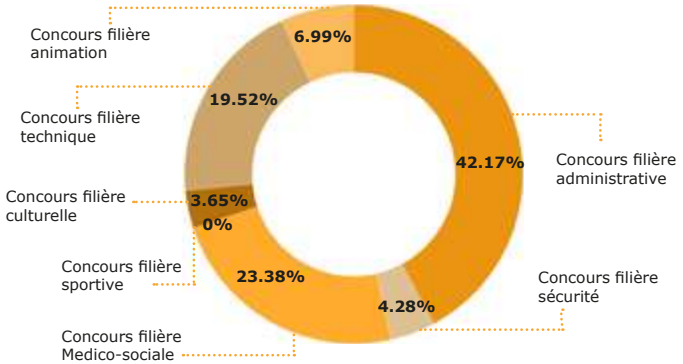

Le nombre de collectivités ayant répondu au recensement des besoins en matière de concours et d'examens professionnels est en recul d'un peu plus de 10% avec 63.64% de participation contre 74.52% en 2022.

Aide auxiliaire aux gestionnaires

Actions traitées	2023
Montage des dossiers (Jurys, Correcteurs, Réunions admissibilité/ admission)	104
Dossiers (Préparation, reliures)	28
Frais de déplacement (Préparation, calcul)	576
Traitement courriers NPAI	82
Demande copies d'épreuves	167
Mises sous plis	2581
Mails sortants	756

À SAVOIR

Chaque année, l'ensemble du Pôle Concours participe à des formations ainsi qu'à des groupes de travail, des journées d'actualité, et aux 3 commissions de recrutement qui se tiennent au CIG Petite Couronne.

LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE : L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAÎTRISE ET LE CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

2023 a marqué pour le CDG 83, l'organisation de 2 rendez-vous majeurs à savoir et l'examen professionnel d'Agent de maîtrise et le concours de Rédacteur territorial.

L'examen professionnel d'Agent de maîtrise territorial

L'épreuve écrite s'est déroulée au Zénith de Toulon et à l'Oméga live le Jeudi 26 janvier pour 1 110 candidats. 6 candidats en situation de handicap ont été accueillis au CDG 83, bénéficiant d'aménagement d'épreuve adaptée.

L'épreuve orale s'est déroulée au CDG 83 pour 752 candidats du 24 avril au 26 mai pendant 22 jours. 30 membres du jury et examinateurs ont été mobilisés.
83% des candidats inscrits étaient présents à l'épreuve écrite. Il s'agit d'un taux élevé (l'absentéisme tourne autour de 30%).

95% des candidats admis à l'oral se sont présentés à cette épreuve et 56 % des candidats admis et présents à l'oral ont été lauréats.

	Examen professionnel d'agent de maîtrise
Epreuve écrites	Jeudi 26 janvier 2023
Nombre de candidats inscrits	1 116 candidats
Nombre de candidats présents à l'écrit	922 candidats
Nombre de candidats présents à l'oral	752 candidats
Réunion d'admission	15 juin 2023
Non admis	332 candidats
Lauréats	420 candidats

Le concours de Rédacteur territorial

Le 19 octobre dernier, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var a organisé, pour le compte de la région Sud Paca, le concours de Rédacteur. Un rendez-vous de taille qui a vu plus de 2 700 candidats admis à concourir.

Cet événement, qui s'est déroulé durant toute la journée sur différents sites du département, est la concrétisation de près d'un an de travail pour les équipes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Avec un taux de 63% de candidats présents (contre un peu plus de 50% pour l'édition 2017 organisée dans le Var) le CDG 83 a enregistré une participation en hausse. Les candidats ont passé leurs épreuves (interne, externe et 3ème concours) sur différents sites du département : Toulon, Hyères et Draguignan, La Garde, La Crau.

2952 dossiers traités
Candidats admis à concourir : 2757

CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3ÈME CONCOURS	TOTAL
Nombre de postes	156	258	103	517
Nombre de candidats admis à concourir	762	1707	288	2757

RÉPARTITION PAR DOMAINE	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3ÈME CONCOURS	TOTAL
Finances	128	273	46	447
Action sanitaire et sociale	206	385	70	661
Droit civil	140	269	56	465
Droit public	288	780	116	1184
Total	762	1707	288	2757

LIEUX DE DEROULEMENT DES EPREUVES :
5 communes - 11 salles

TOULON
- ZENITH Grande salle - Externe
- ZENITH Hall, Oméga et Etage : Interne – droit public
- PALAIS DE LA MER : Interne – Finances

HYERES
- FORUM DU CASINO Les Iles d'or : Interne – Action sanitaire et sociale / Droit civil
- FORUM DU CASINO Porquerolles et Port Cros : Interne – Action sanitaire et sociale

DRAGUIGNAN
- COUBERTIN – Complexe Saint Exupéry : 3ème concours – tous les domaines

LA GARDE
- MUSSOU : Aménagements

LA CRAU
- CDG83 : Aménagements

Pourcentage des candidats présents par voie :
Externe : 45%
Interne : 66 %
3ème Concours : 77 %

LES AUTRES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS EN 2023

Concours d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe (3ème concours, Externe, Interne)

Concours conventionné avec les CDG des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes et du Vaucluse.
Nombre d'admis à concourir : 207 candidats

	ADMISSIBILITÉ			
	3ÈME CONCOURS	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Postes ouverts	8	18	17	43
Admis à concourir	6	104	90	200
Moyenne d'admissibilité	11	12	10.40	
Candidats admissibles	1	26	24	51

Lauréats : 41 candidats dont :

ADMISSION	
3ème Concours	1 Candidat Moyenne : 11,00/20
Externe	23 Candidats Moyenne : 10,80/20
Interne	17 Candidats Moyenne : 10,78/20

Concours d'agent social principal de 2ème classe (3ème concours, Externe, Interne)

Ce concours a été conventionné avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes. Le concours d'Agent Social Principal de 2ème Classe – Session 2023 a permis l'inscription de 51 candidats pour 46 postes ouverts en externe uniquement. Après étude des dossiers d'inscription, 47 candidats ont été admis à concourir.

Réunion d'admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées le mardi 3 octobre 2023 à la Salle Justin Mussou à La Garde.
27 candidats ont concouru – 20 absents. À l'issue de ces épreuves, la réunion d'admissibilité s'est tenue le jeudi 23 novembre 2023.

Voie de concours	Moyenne retenue	Candidats admissibles
EXTERNE	**8/20**	25

Les candidats déclarés admissibles ont été entendus lors des épreuves orales d'admission qui se sont déroulées les 25 et 29 janvier derniers dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Concours d'Agent de Maîtrise Territorial (3ème concours, Externe, Interne)

En convention avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Concours Interne, Externe et Troisième concours d'agent de maîtrise au titre de l'année 2023, dans la spécialité « Environnement et hygiène » pour 18 postes répartis comme suit :

Spécialité ouverte	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL
Environ-nement et hygiène	5	10	3	18

L'ouverture du concours a permis l'inscription de : 403 candidats. Nombre d'admis à concourir : 381. Les épreuves écrites se sont tenues le jeudi 26 janvier 2023 à la Maison Communale G. Philipe à La Garde.

La réunion d'admissibilité : 30 mars 2023 – 7 candidats en externe, 15 en interne et 6 en 3ème concours ont été convoqués pour l'épreuve orale.

L'entretien avec le jury a eu lieu du 17/04/2023 au 5/5/2023. Date réunion d'amission : Lundi 22 mai 2023.

Environnement et hygiène	Externe	Interne	3ème con-cours
Moyenne retenue	10.5	10	10
Lauréats	2	9	3

Examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe – Session 2023

300 candidats admis à concourir.

La réunion d'admission s'est déroulée le jeudi 29 juin 2023 à 14h30 au Centre de Gestion du Var.

Moyenne d'admission	Admis	Non admis
10/20	185	41

Examen Professionnel Technicien Territorial Principal de 2ème classe par avancement de grade

Cet examen professionnel est ouvert pour le compte de la Région Sud PACA.

Les spécialités ouvertes par le CDG 83 sont :

- Espaces verts et naturels ;
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- Réseaux, voirie et infrastructures.

L'examen professionnel Technicien Principal de 2ème classe par avancement de grade – Session 2023 a permis l'inscription de 91 candidats. Après étude des dossiers d'inscription, 49 candidats ont été admis à concourir. 40 candidats ont été retenus pour les épreuves orales. Les épreuves orales se sont déroulées du 2 au 4 octobre 2023 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var à La Crau.

Spécialité	Présents	Absents
Espaces verts et naturels (EVN)	3	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information (IISI)	9	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (PGRHR)	16	0
Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	10	1

La réunion d'admission a eu lieu le mardi 24 octobre 2023 à 14h00 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.
Lauréats : 17 candidats

ADMISSION		
Spécialité	**Lauréats**	**Moyenne retenue**
Espaces verts et naturels (EVN)	2	10/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information (IISI)	4	10/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (PGRHR)	5	10/20
Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	6	10/20

EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Cet examen professionnel est ouvert pour le compte de la Région Sud-Paca. Les spécialités ouvertes par le CDG 83 sont :

- Espaces verts et naturels ;
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- Réseaux, voirie et infrastructures.

L'examen professionnel Technicien Principal de 2ème classe par voie de promotion interne – Session 2023, a permis l'inscription de 292 candidats. 276 candidats ont été admis à concourir pour les épreuves écrites le 13 avril. 56 candidats retenus pour les épreuves orales qui se sont déroulées du 19 au 29 septembre 2023 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var à La Crau.

Spécialité	Présents	Absents
Espaces verts et naturels (EVN)	10	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information (IISI)	4	/
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (PGRHR)	28	/
Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	13	/

La réunion d'admission a eu lieu le mardi 24 octobre 2023 à 14h00 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Lauréats : 15 candidats

ADMISSION		
Spécialité	**Lauréats**	**Moyenne retenue**
Espaces verts et naturels (EVN)	3	10.50/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information (IISI)	1	10.50/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (PGRHR)	9	10.50/20
Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	2	10.50/20

EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE PAR AVANCEMENT DE GRADE

Cet examen professionnel est ouvert pour le compte de la Région Sud-Paca**.**

Les spécialités ouvertes par le CDG 83 sont :

- Espaces verts et naturels ;
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- Réseaux, voirie et infrastructures.

L'examen professionnel Technicien Principal de 1ère classe par avancement de grade – Session 2023, a permis l'inscription de 109 candidats. 92 candidats ont été admis à concourir pour les épreuves écrites le 13 avril. 69 candidats retenus pour les épreuves orales d'entretien se sont déroulés du 19 au 29 septembre 2023 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Spécialité	Présents	Absents
Espaces verts et naturels (EVN)	11	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information (IISI)	17	/
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (PGRHR)	20	/
Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	18	2

La réunion d'admission a eu lieu le mardi 24 octobre 2023 à 14h00 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Lauréats : 37 candidats

ADMISSION		
Spécialité	**Lauréats**	**Moyenne retenue**
Espaces verts et naturels (EVN)	7	10/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information (IISI)	7	10/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (PGRHR)	13	10/20
Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	10	10/20

Prévention des risques Santé Archives Rémunération

Prévention des risques professionnels et Accompagnement social

- Prévention des risques professionnels
- Handicap
- Convention-cadre
- Médiation préalable obligatoire

Santé et Conditions de travail

- Suivi médical des agents
- Actions en milieu de travail (AMT)

Archives et Numérique

- Conseil et formation
- Interventions en collectivités
- Traitement
- Elimination
- Formation-accompagnement

Rémunération

- Service paie à façon
- Coût du service
- Adaptation aux modifications juridiques
- Prestation chômage

Blandine MONIER

3ème Vice-Présidente
Prévention des risques - Santé - Archives - Rémunération
Maire d'Evenos
Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Prévention des risques professionnels et Accompagnement social

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

2023 a été marquée par une nette augmentation des interventions sur le terrain par rapport à 2022 (+ 43). Cette augmentation est la conséquence immédiate de 2 éléments :

- La montée en puissance des évaluations des risques psycho-sociaux en lien direct avec le recrutement d'une psychologue du travail fin 2022 ;
- La demande croissante en médiations et enquêtes administratives relatives à des situations de violences ou harcèlements présumés.

En dehors de ces 2 types de missions, l'activité traditionnelle s'est poursuivie à travers la réalisation de missions d'inspection, de rédaction de documents uniques et d'études de postes pour les agents reconnus travailleurs handicapés.

- **133 collectivités conventionnées**
- **208 journées d'intervention sur le terrain en 2023 (+19 par rapport à 2022) dont :**
  - **86 sur des évaluations des RPS (+39) réparties sur 11 démarches distinctes**
  - **54 sur du document unique (- 21)**
  - **36 missions d'inspection (+12)**
- **146 réponses écrites à des questions de prévention**

4 sujets se détachent nettement dans les sollicitations des collectivités : la conduite de véhicule et d'engins, les équipements de protection individuelle, les formations en santé et sécurité au travail et enfin les assistants et conseillers de prévention

- **Poursuite de l'envoi d'une veille de prévention mensuelle à destination des agents en charge de la prévention**

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TYPOLOGIE EN 2023

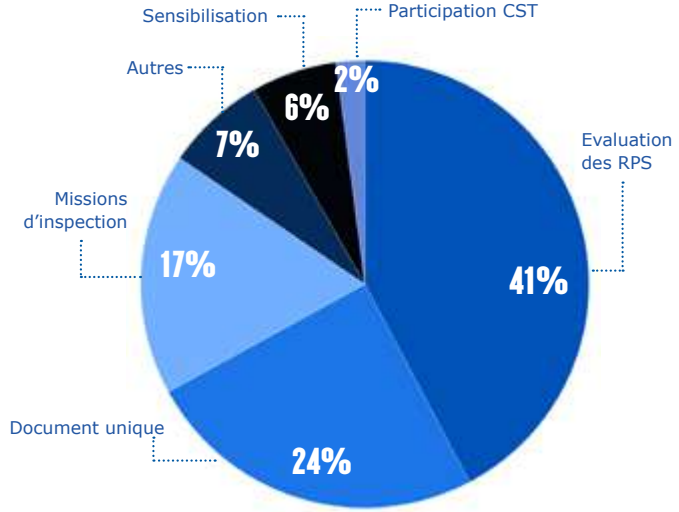

Les 3 interventions les plus fréquentes : évaluation des RPS, document unique et missions d'inspection représentent ainsi 85 % de l'activité « prévention des risques professionnelles »

ÉVÈNEMENTS.

En plus des activités prévues dans les conventions d'adhésion au service, plusieurs événements ont été organisés au cours de l'année : la traditionnelle journée sécurité routière, 4 tables rondes à destination des assistants et conseillers de prévention et le colloque annuel.

FOCUS SUR LE COLLOQUE 2023 consacré à la gestion des événements traumatiques pouvant survenir dans un milieu professionnel. Le colloque 2023 c'est 120 personnes présentes dont 31 assistants / conseillers de prévention, 24 agents du CDG, 18 DRH, 15 représentants du personnel, 8 DGS, 3 élus et 21 agents de services sociaux principalement. Les ateliers du matin ont été organisés sur les thèmes de la crise suicidaire et du stress post-traumatique. La conférence de l'après-midi a permis de sensibiliser pour la 1ère fois les collectivités au rôle des employeurs en cas de violences conjugales.

HANDICAP

L'année 2023 a clôturé la 4ème convention triennale avec le FIPHFP. Le CDG 83, en charge notamment du volet « maintien dans l'emploi » a ainsi rempli tous les objectifs de cette convention.

Le CDG 83 travaille désormais sur le renouvellement de la convention de partenariat avec le FIPHFP pour la période 2024 – 2026 avec pour objectifs de poursuivre l'accompagnement des collectivités dans ce domaine.

- **70 nouveaux signalements**
- **31 études de poste réalisées**
- **32 accompagnements d'agents ou collectivités principalement dans des démarches de demandes d'aides financières ou administratives**
- **5 prestations d'appui spécifiques assurées par des associations spécialisées dans certains handicaps spécifiques**
- **10 réunions de coordination avec le service de médecine préventive**
- **2 sensibilisations d'agents et d'encadrants sur le handicap**

CONVENTION-CADRE

L'année 2023 a marqué la poursuite de la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, sexisme, harcèlement moral et harcèlement sexuel. Si le nombre de signalements a été à peu près constant par rapport à 2022, l'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des interventions comme les médiations et enquêtes administratives sur le terrain.

Il est à préciser que les enquêtes administratives sont réalisées de manière transversale en binôme avec les juristes du CDG 83.

La 1ère version de la convention-cadre arrivait à terme au 31 décembre 2023. Le Conseil d'administration a validé une mise à jour de cette convention le 26 octobre 2023. Le renouvellement des conventions pour la période 2024 – 2026 est en cours.

- **100 collectivités conventionnées**
- **55 nouveaux signalements gérés (Nombre identique à 2022)**
- **13 médiations réalisées (+8)**
- **9 enquêtes administratives (+5)**
- **2 sensibilisations**
- **68 journées d'intervention (+38)**

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TYPOLOGIE EN 2023

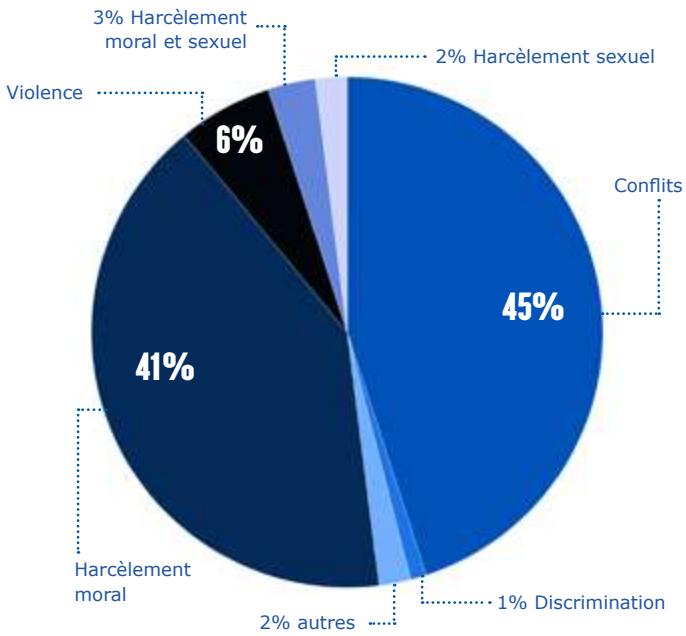

MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

La médiation préalable obligatoire (MPO) a connu une année de transition.

Aucune intervention entrant dans le cadre de la MPO n'a été réalisée en 2023.

- **12 collectivités adhérent au dispositif**
- **4 médiateurs formés**

Le dispositif PSC est également en attente de clarification réglementaire. Le CDG 83 lancera de nouvelles démarches sur ce sujet pour aider les collectivités à se conformer aux nouvelles obligations entrant en vigueur en 2025 pour le volet prévoyance et en 2026 pour le volet santé.

Atelier à l'occasion de la journée de sécurité routière

Santé et Conditions de travail

SUIVI MÉDICAL DES AGENTS

- **111** collectivités adhérentes au 31/12/2023 (100 affiliées et 11 non affiliées)
- **15 292** agents suivis

Visite d'Information et de Prévention (VIP)

Les agents bénéficient d'une visite d'information et de prévention au minimum tous les deux ans (décret n°551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine préventive). Cette visite peut être réalisée par le médecin du travail, un collaborateur médecin ou un infirmier dans le cadre d'un protocole formalisé.

Visite de reprise

Dans la Fonction Publique Territoriale, il n'existe pas de disposition réglementaire imposant une visite de reprise.

Celle-ci se réalise sur demande de la collectivité à l'issue d'un arrêt de travail (maladie ordinaire, maladie professionnelle, maternité, disponibilité, accident de service…). Le médecin du travail donne son avis sur les conditions de reprise de l'agent sur son poste de travail en fonction de son état de santé.

Visite de pré-reprise

Elle permet d'anticiper sur les conditions de retour à l'emploi de l'agent, en particulier après une longue période d'absence, et dans les cas où le décret du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux ne prévoit plus de saisine pour la réintégration.

Surveillance médicale particulière

Certains agents sont soumis à une surveillance médicale particulière. Le médecin du travail définit la fréquence et la nature du suivi que comporte cette surveillance médicale.

Visite à la demande de l'agent

À tout moment, l'agent peut bénéficier à sa demande d'une visite avec le médecin du travail ou un membre du service de médecine préventive sans que l'administration ait à en connaître le motif.

Visite à la demande de la collectivité

L'autorité territoriale peut demander au médecin du travail de recevoir l'agent. Elle doit informer l'agent de cette démarche.

Visite à la demande du médecin du travail

Le médecin du travail peut être amené à convoquer un agent en visite (en vue de la rédaction d'un rapport requis à destination du conseil médical, suite à la réception de documents médicaux…). Dans ce cas, le secrétariat du service de médecine prend contact avec le service RH de la collectivité pour planifier la visite.

Les examens complémentaires

Le médecin du travail peut réaliser, prescrire ou recommander des examens complémentaires (visiotests, audiogrammes, dépistages divers…). Si ces examens ne sont pas réalisables par le service de médecine préventive, la prise en charge financière incombe à l'employeur.

- **4 418** visites d'information et de prévention réalisées dont :
  - 2380 VIP médecin
  - 2038 VIP infirmier
  - 322 visites de surveillance médicale particulière
  - 151 visites de pré-reprise
  - 25 visites dans le cadre de la PPR
  - 579 visites de reprise
  - 124 visites pour avis sur maladie professionnelle
  - 1525 autres motifs

- Nombre d'absences visites médecins : 509
- Nombre d'absence VIP infirmiers : 230
- Nombre de visites médecins réalisées : 5106
- Nombre de VIP infirmiers réalisées : 2038
- Total visites médicales et entretiens infirmiers réalisés : 7 144
- Total absents : 739, soit 9,4% d'absentéisme.

- 341 visiotests réalisés
- 193 audiogrammes réalisés
- 534 examens complémentaires réalisés

LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL (AMT)

Dans le cadre de leurs missions, les membres de l'équipe pluridisciplinaire consacrent un tiers de leur temps aux actions sur le milieu de travail. Ils disposent d'un libre accès aux lieux et locaux de travail.

La mission de conseil

Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- L'hygiène générale des locaux de service ;
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ;
- L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- L'information sanitaire.

Dans le cadre de cette mission, le médecin du travail siège de plein droit aux réunions de la formation spécialisée des Comités Sociaux Territoriaux avec voix consultative.

L'action sur le milieu de travail

Pour mener à bien cette action, l'équipe pluridisciplinaire du service de médecine préventive (médecins et infirmiers) réalise des visites sur site dans le cadre du tiers-temps :

- Visites sur les lieux de travail ;
- Études des postes et des ambiances de travail ;
- Etudes du temps consacré à l'amélioration des conditions de travail et études des accidents du travail ;
- Documentation ou recherche en rapport avec les milieux du travail ;
- Surveillance générale de l'hygiène dans les collectivités ;
- Présence aux réunions des différents organismes, tels que les CST et la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Établissements et présentations des rapports médicaux.

Dans l'exercice de ces missions, un membre de l'équipe pluridisciplinaire intervient seul ou en collaboration avec un membre du pôle Prévention des risques professionnels du CDG 83.

88 actions sur le milieu professionnel réalisées

Dont :

- **16 études de poste (non éligibles FIPHFP)**
- **17 études de poste dans le cadre du FIPHFP**
- **5 participations aux CST/F3SCT**
- **9 actions collectives (dont colloques et VIP collectives)**
- **41 visites de services (dont 14 dans le cadre du DUERP)**

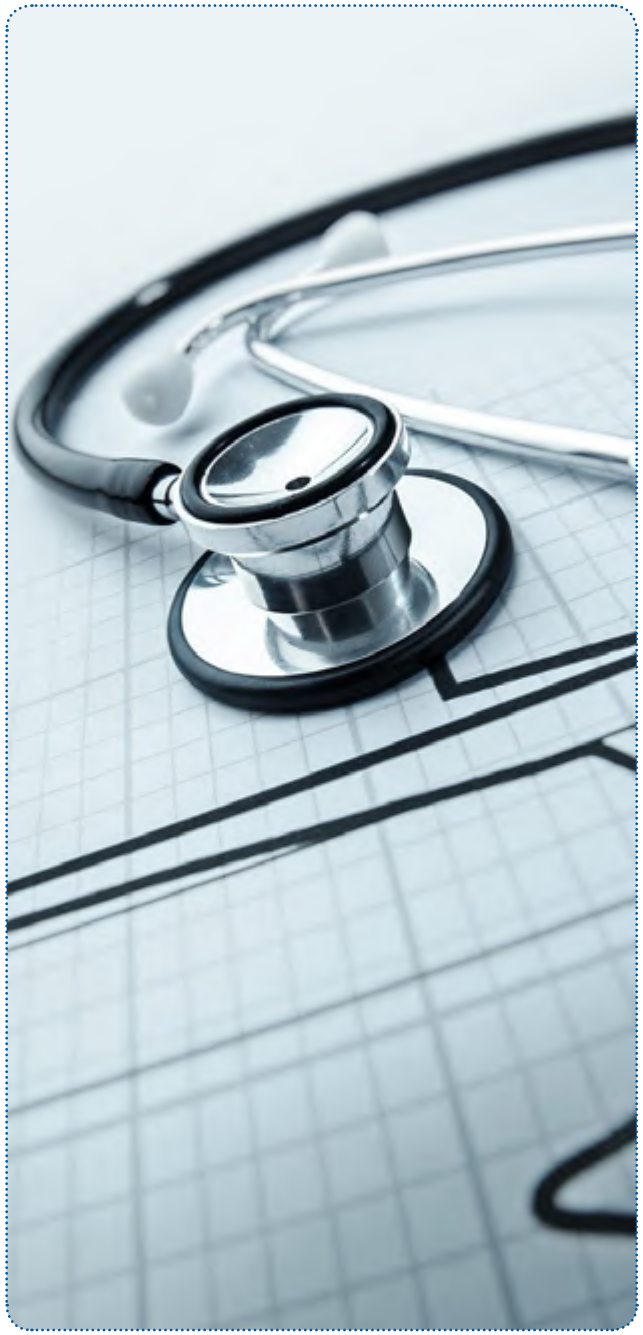

A SAVOIR :

L'année 2023 a fait l'objet de plusieurs recrutements (médecins, infirmiers, assistants administratifs) pour répondre à l'adhésion en cours d'année de collectivités non affiliées. L'arrivée de 2 médecins qualifiés en santé au travail à savoir les Dr Françoise Arrivet et Julienne Gilly-Gerst, a permis de renforcer l'équipe pluridisciplinaire et de travailler en fin d'année à une sectorisation des équipes médicales et administratives.

Cette nouvelle organisation permet d'aborder 2024 avec deux enjeux majeurs : poursuivre le suivi réglementaire des agents avec la mise à disposition de créneaux en adéquation avec les besoins de chaque collectivité, assurer un suivi personnalisé par les médecins et infirmiers référents des collectivités et ce, en vue de renforcer la collaboration avec les employeurs territoriaux.

Archives et Numérique

En 2023 les agents du pôle Archives et Numérique ont :

- **réalisé 506 jours d'intervention dans 36 structures : 27 communes, 3 communautés d'agglomération, 4 syndicats intercommunaux à vocation unique et 2 syndicats mixtes**
- **parcouru 59 811 km**
- **identifié environ 539,95 mètres linéaires (soit environ 45 m³ et 27 tonnes de documents) d'archives éliminables, validées par le directeur des Archives départementales du Var au cours de leurs interventions**

CONSEIL ET FORMATION

Le CDG 83 propose une **formation à la bonne gestion quotidienne des documents papier et électroniques** dès leur production et tout au long de leur cycle de vie. Elle vise à faciliter le quotidien des agents confrontés à une quantité croissante de documents aux supports et formats variés.

Événement 2023

Le dispositif pédagogique de cette formation a été revu en vue d'accroître les interactions et la mise en activité des apprenants. L'objectif du travail de refonte est de présenter la thématique des archives d'une manière originale dès le début de la formation afin de la rendre plus attrayante et d'augmenter ainsi l'implication des apprenants.

Cette « nouvelle version » de la formation a été expérimentée devant des agents volontaires du CDG83, puis réalisée dans 2 collectivités.

La formation est animée sur site, elle est destinée à l'ensemble des agents ayant à gérer des documents papier et/ou électroniques. Chaque session dure 3h30 et rassemble jusqu'à 10 agents.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Identifier les 3 grandes catégories de documents ;
- Évaluer un document ;
- Savoir s'il est possible de l'éliminer et, le cas échéant, de quelle manière ;
- Connaître les principaux points de la règlementation relative aux archives publiques ;
- Comprendre la responsabilité de chaque personne produisant et/ou ayant à gérer des documents, papier et/ou électroniques ;
- Connaître les actions à effectuer (identification, classement, tri, conditionnement) à chaque étape de la vie d'un document et d'un dossier afin qu'il soit accessible rapidement et sans perte d'information ni de place.

Les archivistes animent également d'autres types de formations sur des sujets spécifiques tels que la méthodologie de gestion des courriels. Cette formation vise à présenter les caractéristiques des courriels, à initier les apprenants à leur évaluation, puis à leur classement et à leur tri. Elle a également pour but de remettre en perspective l'usage de la messagerie par rapport aux autres canaux de communication qu'elle a tendance à éclipser : téléphone, réunions, courriers papier.

Enfin, l'élaboration d'une sensibilisation au numérique responsable et éthique a débuté en 2023.

INTERVENTIONS EN COLLECTIVITÉ

- **50 propositions ont été adressées à 42 collectivités, 29 communes, 2 syndicats intercommunaux à vocation unique, 3 communautés d'agglomération, 2 syndicats mixtes. Sur ces 50 propositions, 38 ont été retournées signées, soit un taux d'acceptation de 76%.**

- **Le CDG 83 intervenait déjà dans 35 de ces organismes. 35 propositions ont été faites dont 28 ont été signées.**

- **14 nouvelles structures ont sollicité le Pôle Archives et Numérique. 15 propositions ont été adressées, 11 ont été signées, soit 79% d'acceptation.**

Part du temps de travail par type de prestation

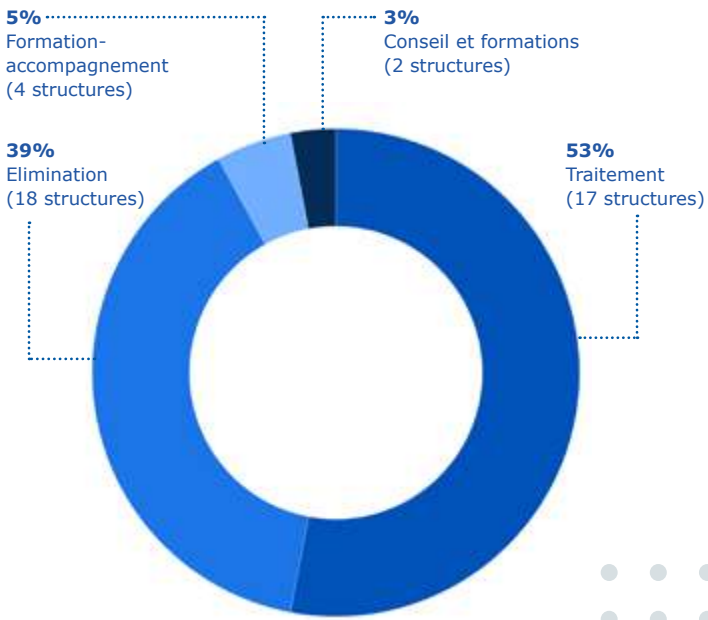

Évolution des parts du temps de travail par type de prestation depuis 2009

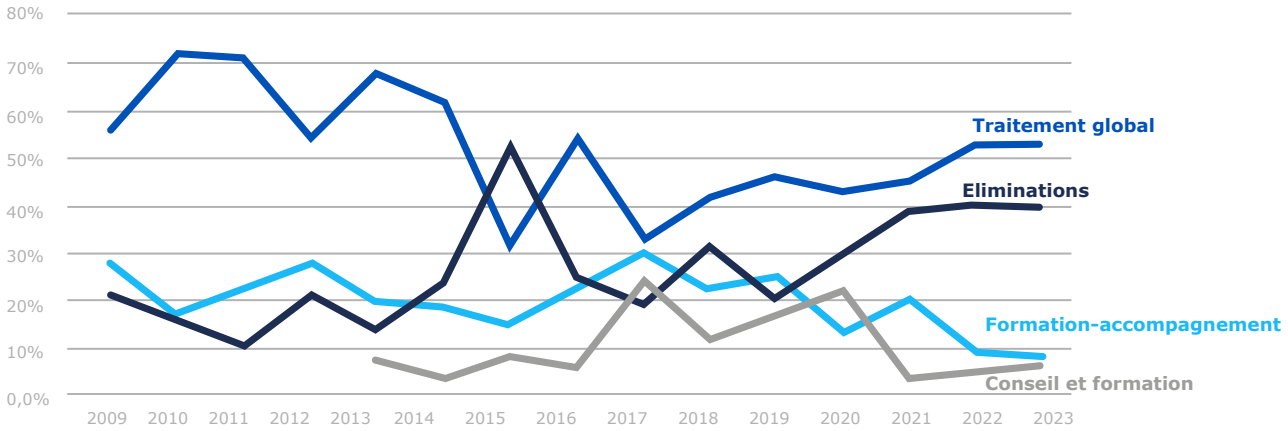

TRAITEMENT

L'objectif de cette prestation est de séparer les archives éliminables de celles qui doivent être conservées définitivement. Ces dernières sont classées, conditionnées et inventoriées dans un instrument de recherche réglementaire conforme aux normes en vigueur.

Ces interventions sont longues car le travail est complexe et la quantité d'archives à traiter est importante. Depuis 7 ans, le CDG 83 propose des missions de traitement partiel ciblées sur un ou plusieurs domaines administratifs. Ces interventions sont plus courtes, donc plus adaptées aux contraintes budgétaires des collectivités.

Le travail effectué par les archivistes répond à 2 besoins essentiels pour les organismes publics :

➔ La rapidité de recherche
La consultation de l'inventaire informatique ou papier permet de trouver le document recherché en quelques minutes, il suffit alors d'en relever la cote (référence composée d'un chiffre, d'une lettre et d'un autre chiffre) et le déplacement en salle archives se limite à la recherche – très rapide - de la boite préalablement identifiée.

➔ L'optimisation de l'espace dans les locaux de stockage
Le classement dit « continu » permet de s'affranchir de la traditionnelle organisation par service qui transforme les salles archives en « gruyères » (chaque service dispose d'un peu d'espace disponible) et qui n'est plus adaptée à la production exponentielle de documents. En disposant les boites les unes à la suite des autres, l'espace libre n'est plus morcelé mais concentré, donc disponible immédiatement pour l'ensemble des services.

Le CDG 83 a réalisé la prestation de traitement, ainsi que les prestations de récolement sommaires ou détaillées qui sont de même nature, dans 17 structures (10 communes, 3 SIVU, 3 communautés d'agglomération, 1 syndicat mixte). Il s'agit de la prestation qui occupe le plus de temps de travail des archivistes sur le terrain, à savoir 266 jours de travail sur site, ce qui représente environ 53% du temps de travail. Ce taux est identique à celui de 2022. 19 des 24 propositions d'intervention de traitement proposées ont été signées, soit un taux de 79%.

ÉLIMINATION

La totalité des archives produites par les collectivités territoriales et établissements publics n'ont pas vocation à être conservées définitivement. Une réglementation encadre les durées de conservation et les modalités de destruction des archives produites par les organismes publics afin de garantir leur bon fonctionnement. Ainsi, toute destruction d'archives publiques nécessite le visa du directeur des Archives départementales.
L'objectif de la prestation d'élimination est de libérer rapidement de la place dans les locaux d'archives. Les archivistes du CDG 83 réalisent le tri et identifient les documents éliminables les plus volumineux. Ils rédigent un bordereau d'élimination et s'assurent de sa validation par les Archives départementales. Si cela est nécessaire, ils réorganisent les locaux afin d'augmenter l'espace disponible.

Les interventions d'élimination ont été réalisées dans 18 structures (14 communes, 1 SIVU, 1 communauté d'agglomération, 2 syndicats mixtes) : elles représentent 197,5 jours de travail sur site, soit 39 % du temps de travail des archivistes sur le terrain. Comme le traitement, la part des missions d'élimination dans le temps de travail est restée constante depuis 2022.

FORMATION-ACCOMPAGNEMENT

**➔ 4 communes ont bénéficié de la prestation de formation-accompagnement.
Cette intervention représente 5% du temps de travail des archivistes sur le terrain, soit 178,5 heures de travail.**

Rémunération

LA PAIE À FAÇON

Cette mission est assurée par 6 agents spécialistes des rémunérations.

A l'origine destinée aux communes et établissements publics ainsi qu'aux structures intercommunales disposant de peu de moyens humains ou techniques pour assurer le traitement de leur paies en interne, sa cible s'est élargie. De nombreuses collectivités de toute taille ont fait le choix de se réorganiser et d'externaliser cette mission auprès du CDG 83 pour ainsi bénéficier d'une continuité de service, d'une expertise à jour et se débarrasser des contraintes et coûts liés à des progiciels métiers de plus en plus complexes.

Les gestionnaires paie du CDG 83, en lien avec le correspondant RH de la collectivité, établissent les paies mensuelles de tout type d'agents (Titulaires, élus, contractuels), les interfaces comptables et les diverses éditions.

Le CDG assure la mise en œuvre du prélèvement à la source et les déclarations DSN (Déclaration Sociale Nominative) mensuelles.

LE COÛT DU SERVICE

Cette prestation est facturée chaque trimestre en fonction du nombre de bulletins de paie. Depuis 2022 le coût de cette prestation a été fixé à :

8€ le bulletin mensuel par le Conseil d'administration du CDG 83

Pour toute nouvelle adhésion d'une collectivité, il est mis en place un audit de 2 mois permettant à la collectivité et au service paie du CDG 83 de mettre à plat toutes les particularités de gestion de chaque collectivité et de mettre à profit ces 2 mois afin de produire une « paie à blanc » conforme au rendu final.

➲ Le service paie à façon gère la paie pour 34 collectivités dont 15 mairies

➲ 42 budgets différents comptabilisés

➲ Sur l'année 22 501 paies ont été établies soit une activité mensuelle de 1 875 paies

LES NOUVELLES ADHÉSIONS 2023

La Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer et ses établissements ont rejoint le CDG 83. Des audits de Pourcieux et de l'Ecole d'Art de TPM pour une paie à compter de janvier 2024 ont été réalisés. Un transfert de compétence pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a entrainé l'intégration de 90 agents supplémentaires.

ADAPTATION DES PRESTATIONS AUX MODIFICATIONS JURIDIQUES

Le service paie à façon accompagne les collectivités dans l'application de nouveaux textes :

➲ Après une première revalorisation de 3.5% du point d'indice au 1er juillet 2022, le législateur dans son décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation a, au 1er juillet 2023, procédé à une nouvelle revalorisation de 1.5%.

DATE D'EFFET	VALEUR DE L'INDICE 100
1er juillet 2023	5 907,34 (+ 1,5%)
1er juillet 2022	5 820,04 (+ 3,5%)

Ce texte s'accompagne également d'un octroi de points d'indice majoré.

➲ La parution du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 instituant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale a suscité un grand nombre d'interrogations auprès des collectivités. Pour la FPT, cette prime facultative doit être votée par l'organe délibérant seul habilité à déterminer le montant des primes pouvant être accordées dans la limite des montants plafonds. Le versement pourra être effectué en plusieurs fractions d'ici le 30 juin 2024.

➲ 12 collectivités sont passées en M 57 au 1er janvier 2023 et ont nécessité une adaptation comptable spécifique dans notre logiciel paie

LA PRESTATION CHÔMAGE

Bien que les fonctionnaires bénéficient d'une garantie d'emploi grâce à leur titularisation, il reste possible que les agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, soient licenciés ou choisissent de démissionner. Dans de telles situations, l'agent public devient alors éligible à une allocation de chômage, calculée selon des critères similaires à ceux appliqués pour les salariés du secteur privé.

Une particularité notable du secteur public réside dans le fait que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne sont pas affiliés au régime d'assurance chômage de l'UNEDIC. Ils agissent en tant que leur propre assureur pour couvrir le risque lié au chômage de leurs agents. Toutefois, ils ont la possibilité de déléguer la gestion de cette couverture à France Travail, la charge du versement de l'ARE restant à la collectivité, ou dans certains cas restreints, d'adhérer au régime d'assurance chômage.

Au mois de décembre 2023, 106 dossiers ARE étaient actifs (Période d'indemnisation ouverte) dont 31 nouveaux dossiers créés dans l'année. Le service paie à façon du CDG 83 dispose de 2 agents formés à la réglementation chômage

Au niveau national, en 2019, sur l'ensemble des collectivités territoriales, ont été dénombrés 74 000 anciens agents publics indemnisés au titre du chômage par leurs anciennes collectivités employeurs, dont seulement 1 155 anciens agents titulaires.

Actuellement, le CDG 83 ne dispose pas de convention spécifique pour l'aide à l'instruction et au calcul du chômage. Cette activité, au même titre que le conseil en rémunération, s'exerce hors des périodes de paie et est financée par la cotisation additionnelle.

A NOTER
Une activité paie en interne soutenue :
Le CDG 83 dispose d'un effectif de près de 90 agents mais les services qu'il offre entrainent une forte activité paie. Ainsi, l'embauche notamment de surveillants concours, la rémunération des membres des jurys et des correcteurs ainsi que la paie des agents gérés par le service Intérim Territorial génère le calcul en moyenne de près de 187 bulletins chaque mois (2 253 bulletins édités sur 2023).

Relations sociales Emploi public

Relations sociales

- Service Carrières
- Instances paritaires
- Retraite
- Conseil médical

Emploi public

- Bourse de l'emploi
- Gestion des candidats
- Conseil aux candidats
- Aide au recrutement
- Aide au remplacement
- Intérim territorial
- Handicap
- Période Préparation au Reclassement (PPR)
- Gestion du droit syndical
- Rapport Social Unique
- Examens psychotechniques
- Conseil en organisation
- La formation secrétaire de Mairie

Bernard CHILINI

4ème Vice-Président
Relations sociales et Emploi public
Maire de Figanières
Vice-Président de la Dracénie Provence
Verdon Agglomération

Relations sociales

SERVICE CARRIÈRES

Effectif par catégorie : 15 520 agents

Catégorie A - Catégorie B - Catégorie C

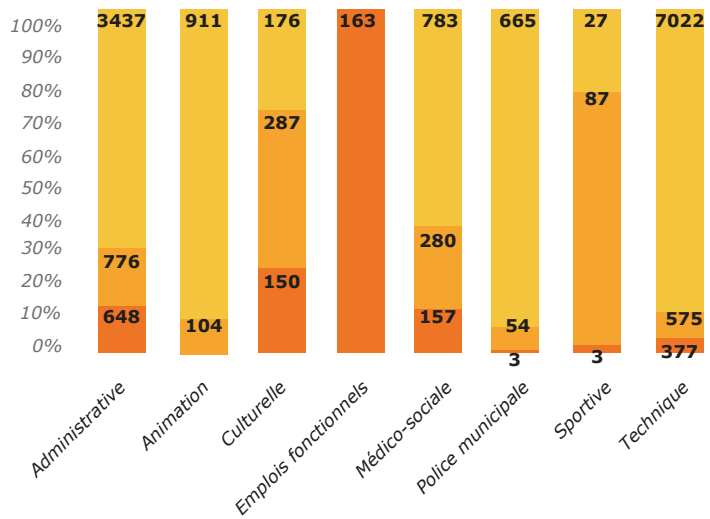

Effectif par filière 2022/2023
Total 2023
Total 2022

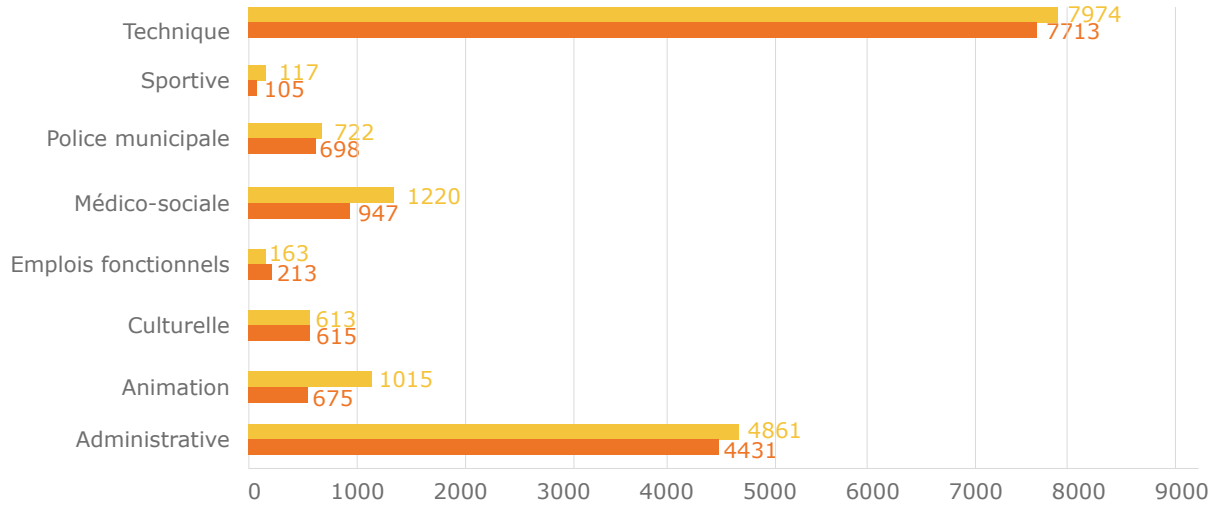

PROMOTION INTERNE (PI)

Les ateliers préparatoires à la promotion interne en visioconférence ont été organisés : 80 participants pour 14 sessions.
553 dossiers ont été mis en oeuvre dont 63 ont été retournés aux collectivités pour défaut d'ouverture de poste ou non-respect des conditions statutaires.

Les 490 dossiers présentés sont répartis comme suit :

- 102 dossiers en catégorie A
- 273 dossiers en catégorie B
- 115 dossiers en catégorie C

INSTANCES PARITAIRES

Commissions Administratives Paritaires (CAP)

10 réunions ont eu lieu en 2023

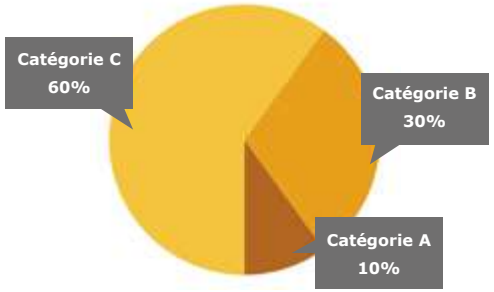

Commission Consultative Paritaire (CCP)

Depuis les élections professionnelles, une seule commission siège pour les agents contractuels de catégorie A, B et C.
2 réunions ont été programmées dont une a été reportée faute de quorum.

En 2023, 7 séances du Comité Social Territorial se sont tenues dont :

- **1 séance d'instauration**
- **1 séance exceptionnelle**
- **2 séances organisées suite aux avis défavorables à l'unanimité**

En 2023, 160 dossiers ont été présentés au Comité Social Territorial

- **58 dossiers le 16/03/2023**
- **36 dossiers le 22/06/2023**
- **23 dossiers le 26/10/2023**
- **43 dossiers le 13/12/2023 : séance exceptionnelle pour la prime de pouvoir d'achat**

Également suite à l'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, 6 dossiers ont été présentés à nouveau :

- 2 dossiers présentés le 12/07/2023 suite à l'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel reçus en séance du 22/06/2023 ;
- 4 dossiers présentés le 17/11/2023 suite à l'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel reçus en séance du 26/10/2023.

À SAVOIR

Le TOP 3 des consultations CST 2023

1. L'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : 27 %
2. Les autres questions (notamment les suppressions de poste) : 26%
3. Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférents : 14 %

Pour mémoire en 2022 au CT

1. Les suppressions de poste : 23% des dossiers
2. Le RIFSEEP : 10% des dossiers
3. Les Lignes Directrices de Gestion : 9% des dossiers

Evolution des principaux motifs de consultation du Comité Social Territorial

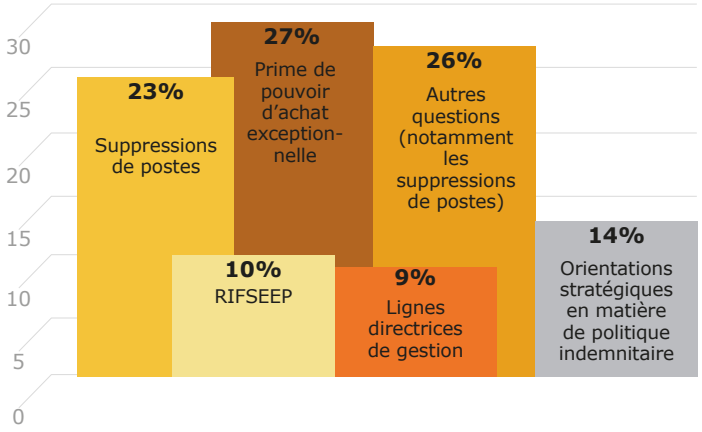

Formation Spécialisée du CST

En 2023, 15 dossiers ont été présentés en formation spécialisée :
- 7 dossiers le 16/03/23 ;
- 4 dossiers le 22/06/23 ;
- 4 dossiers le 26/10/23.

Les motifs de consultation de la formation spécialisée du Comité social territorial

- **Convention visant la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes confiée au Centre de Gestion du Var ;**
- **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 83 ;**
- **Convention régissant la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail entre la commune de la Garde-Freinet et le Centre de Gestion du Var ;**
- **Instauration du télétravail ;**
- **Nomination d'un assistant de prévention.**

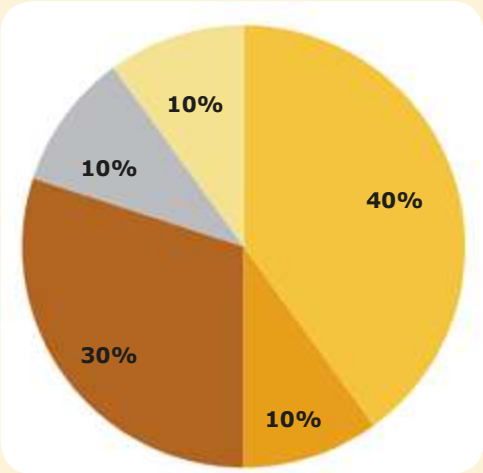

Conseil de discipline (CD)

Nombre de conseils de discipline par instance :
CAP siégeant en formation disciplinaire : 22
CCP siégeant en formation disciplinaire : 2

Nombre de conseils de discipline par filière et par catégorie :
CAP siégeant en formation disciplinaire :

Catégorie A : filière administrative : 1
Catégorie B : filière sportive : 1
Catégorie C :
- Filière administrative : 1
- Filière technique : 18
- Filière police : 1

Sur 22 séances du CD (CAP en formation disciplinaire) :
- 17 avis rendus ont été suivis par l'autorité territoriale, soit 77% des avis suivis ;
- 3 avis n'ont pas été suivis, soit 14% des avis non suivis ;
- 2 avis sont dans l'attente de la décision de l'autorité ; territoriale de suivre ou non l'avis, soit 9% des avis dans l'attente de la décision de sanction.

Sur 2 séances du CD (CCP siégeant en formation disciplinaire) :
- 2 avis ont été suivis, soit 100% des avis suivis.

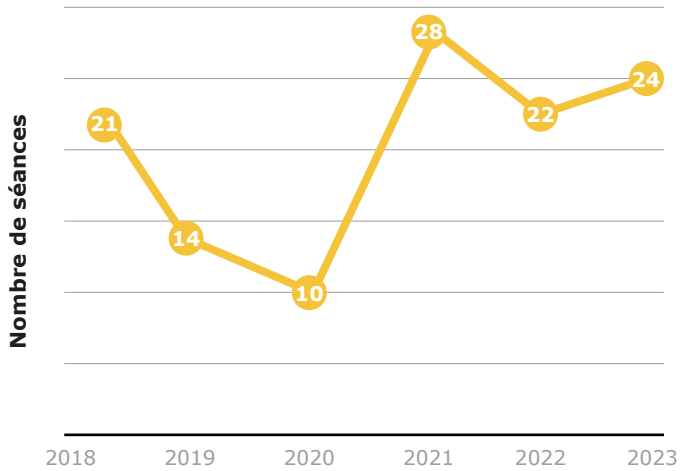

RETRAITE

1 404 actions envoyées dont :

- **543 en gestion des comptes individuels retraite (CIR)**
- **252 simulations de pension**
- **14 rétablissements**
- **576 pensions (normale, réversion, invalidité)**
- **19 flashs info CNRACL**

Actions CNRACL

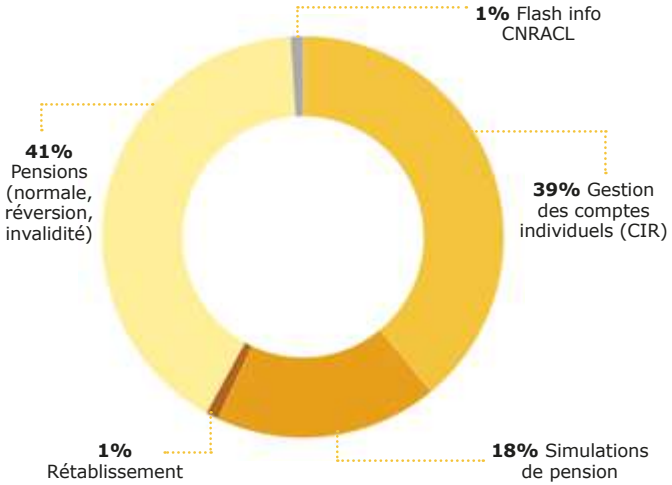

Répartition par type de liquidation de pension

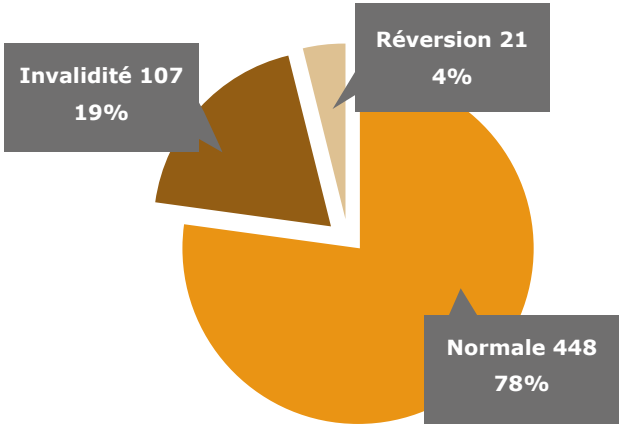

CONSEIL MEDICAL

En application de l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020, le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatifs aux Conseils médicaux dans la Fonction publique territoriale opère une fusion des deux instances médicales : Comité médical et Commission de réforme en créant le Conseil médical unique.

Dans un objectif de simplification et de rationalisation du fonctionnement du Conseil médical, le Centre de Gestion à fait l'acquisition du logiciel AGIRHE. Ce logiciel permet de centraliser en une seule interface la création des saisines du Conseil médical. L'objet et le motif de saisine orienteront désormais le dossier sur la formation restreinte ou plénière voire les deux.

Des réunions d'informations à l'attention de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés et non affiliés se sont déroulées le 03 et 17 octobre 2023 en vue de présenter l'accès à l'Espace Collectivités depuis le site Internet du CDG 83.

FORMATION PLÉNIÈRE

Nombre de séances à l'année :	22
Nombre de dossiers à l'année :	674

Répartition des dossiers entre collectivités affiliées et collectivité non affiliées

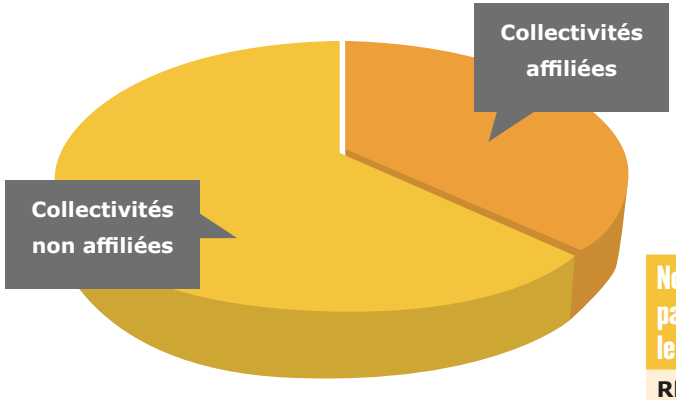

Principaux cas de saisine

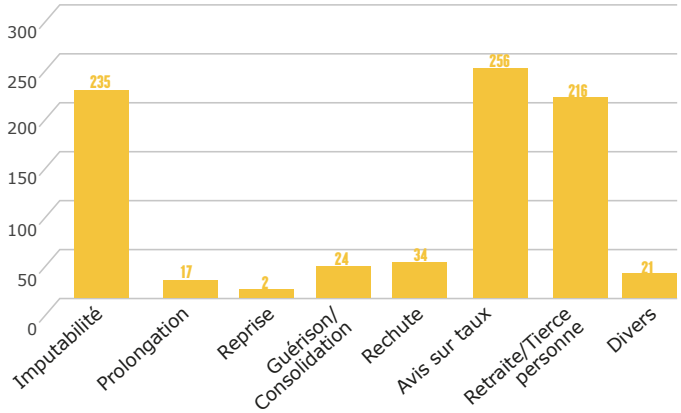

FORMATION RESTREINTE

Nombre de séances à l'année :	11
Nombre de dossiers à l'année :	1931

Nombre de dossiers présentés par mois pour les collectivités affiliées et non affiliées au cours de l'année 2023

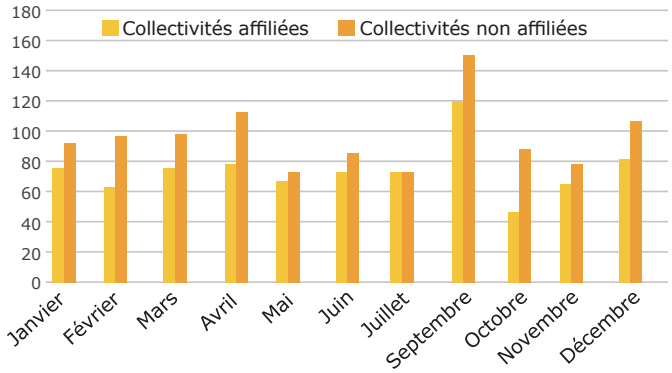

Nombre de dossiers présentés par pathologie pour les CA et les CNA en 2023	Collectivités affiliées (CA)	Collectivités non affiliées (CNA)	Total
Rhumatologie	114	117	291
Oncologie	100	118	218
Psychiatrie	503	617	1120
Autres pathologies	122	180	302
Total	839	1092	1931

Emploi Public

BOURSE DE L'EMPLOI

L'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 et le décret 2018-1351 du 28 décembre 2018 imposent l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois versants de la Fonction Publique : « Choisir le Service Public ».

Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion du Var a adhéré via le GIP à la plateforme « Emploi territorial » pour la gestion des opérations de déclaration des vacances / créations d'emplois et de publicités des offres d'emploi.

- **4 903 déclarations de créations de postes et de vacances d'emplois contre 4 180 en 2022 soit une hausse de 17.29%**
- **Les collectivités affiliées ont réalisé 2 416 déclarations**
- **17 déclarations concernent la catégorie A+ contre 11 en 2022**
- **4 arrêtés d'annulation (pour 682 déclarations), soit 1 arrêté d'annulation de moins qu'en 2022 (pour 757 annulations)**
- **2 217 offres d'emplois ont été diffusées sur les sites Internet *d'Emploi Territorial et Choisir le Service Public*, soit une augmentation de 33 % au regard de 2022 (1 670 offres publiées)**
- **Près de 63% des offres d'emplois sont réalisées par des communes affiliées**

Évolution des déclarations

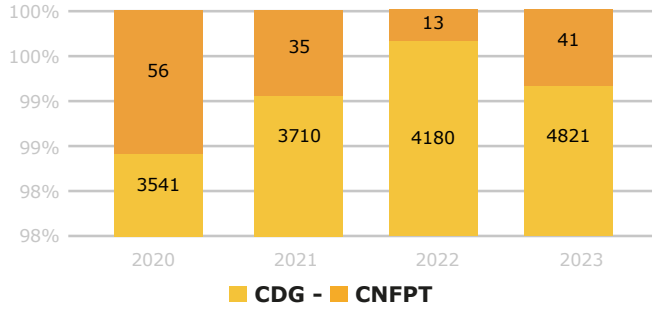

Répartition des offres par filières

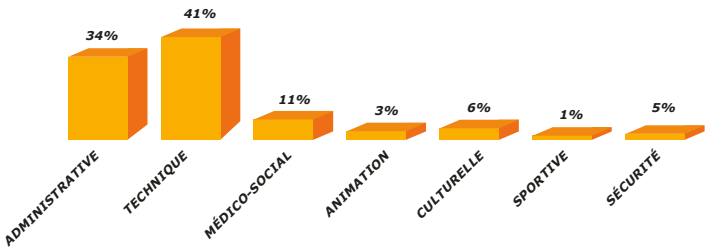

Répartition des offres par catégories d'emploi

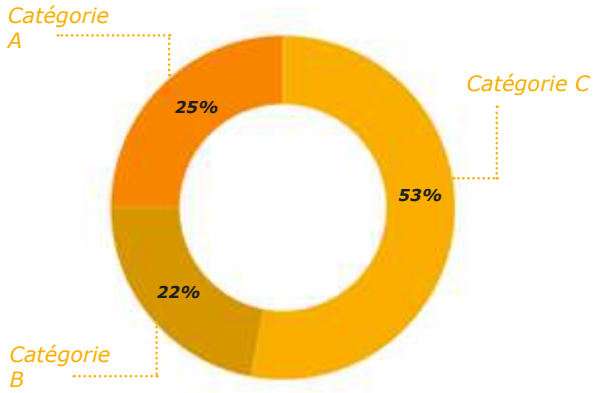

Répartition des offres par strate démographique

Moins de 1 000 habitants	37	2%
de 1 000 à - de 2 000 habitants	35	2%
de 2 000 à - de 10 000 habitants	337	20%
de 10 000 à - de 20 000 habitants	197	12%
de 20 000 à - de 40 000 habitants	72	4%
de 40000 à - de 80 000 habitants	150	9%
de 80000 à - de 150 000 habitants	166	10%
de 150000 à - de 200 000 habitants	296	18%
plus de 200 000 habitants	380	23%
Total	1670	100%

Les offres d'emploi publiées

2 217 offres d'emplois, émanant des collectivités varoises, ont été diffusées sur les sites Internet «EMPLOI TERRITORIAL» et «Choisir le service Public» par le pôle Conseil Emploi Territorial.

On note ainsi une hausse de 33 % par rapport à l'année 2022. L'évolution des 3 dernières années est retracée dans le graphique suivant :

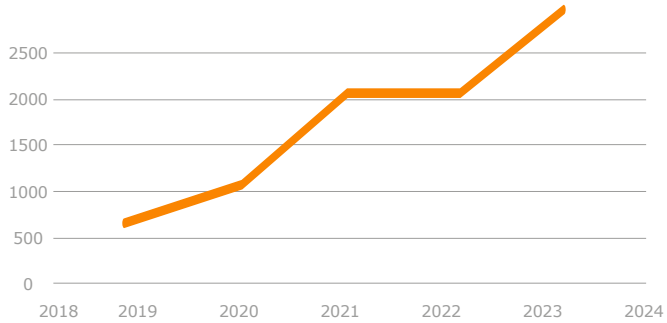

Répartition des offres par strate démographique

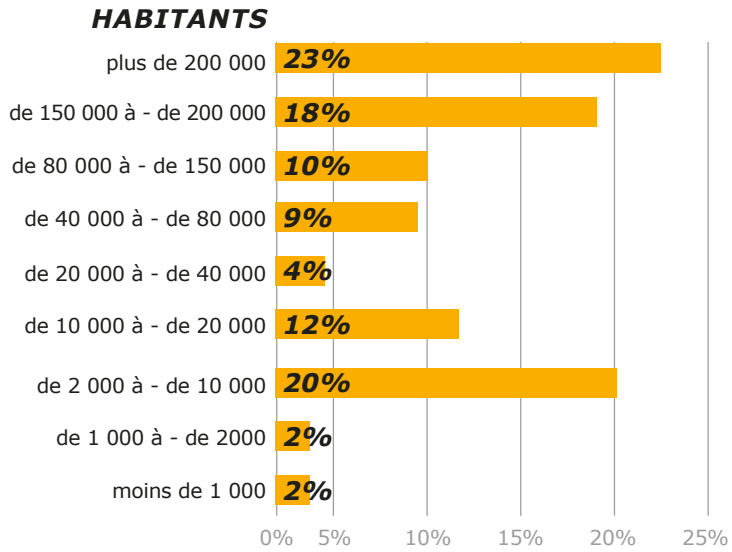

Sur les 3 dernères années, le nombre d'offres est croissant.

Années	Nombre d'offres	Taux d'évolutions N/N-1
2023	2217	33%
2022	1670	2%
2021	1635	53%
2020	1072	29%

Répartition des offres par domaine d'activités

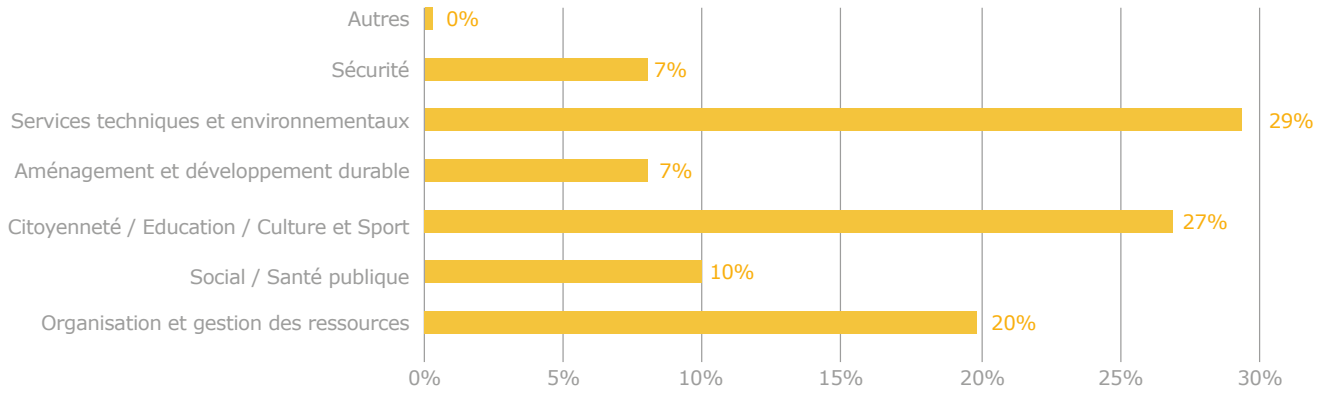

Zoom sur les emplois fonctionnels

47 emplois fonctionnels ont été déclarés comme suit :

- **6 créations : 37 concernent des catégories A et 10 catégorie A+**
- **41 vacances dont 9 A+ et 32 catégories A**
- **22 pour des postes de DGS**
- **20 pour des postes de DGAS**
- **2 pour des postes de DST**
- **2 DGST**
- **1 DGA**
- **19 décisions de recrutements ont été saisies sur SET**
- **8 hommes et 11 femmes dont les décisions de recrutements ont été saisies sur SET**

GESTION DES CANDIDATS

186 personnes ont fait l'objet d'une 1ère inscription en 2023 dont 24 % d'hommes et 76% de femmes.

Au total 849 personnes sont inscrites à la Bourse de l'Emploi Public du Var contre 716 en 2022 soit une augmentation de 19 %. Parmi elles :

276 candidats sont des fonctionnaires en poste dont :
- **83 % fonctionnaires territoriaux soit 229 agents,**
- **11 % fonctionnaires d'État soit 29 agents,**
- **7 % fonctionnaires hospitaliers soit 18 agents.**

85 fonctionnaires sont en situation de disponibilité,
21 fonctionnaires sont en situation de détachement,
33 fonctionnaires bénéficient de la RQTH.

À noter

- **372 candidats sont fonctionnaires**
- **27 candidats sont lauréats de concours**
- **15 candidats sont inscrits sur la liste d'aptitude des « Emplois Réservés »**
- **346 candidats sont des demandeurs d'emploi**
- **54 candidats sont salariés du secteur privé**
- **35 candidats sont dans d'autres situations (retraités CNRACL, retraités, congé parental, contractuels de droit Public et Privé, étudiants)**

Répartition des candidats par filières

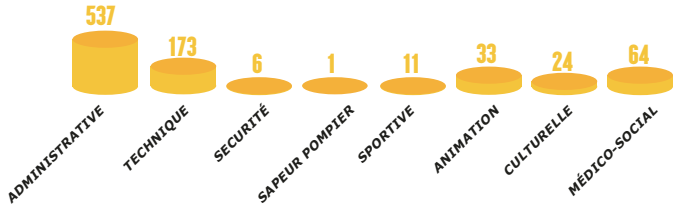

57 personnes ont été radiées de la Bourse de l'Emploi en 2023, soit une augmentation de 0.48% par rapport à 2022.

Motifs de la radiation :

- **35 personnes ont été recrutées dans la fonction publique dont : 25 dans la FPT, 9 dans la FPE et 1 dans la FPH**
- **Aucune nomination enregistrée suite à la réussite à un concours**
- **10 personnes ont été recrutées dans le secteur privé**
- **3 personnes ont déménagé et ont quitté le département**
- **7 personnes ne sont plus intéressées ou le contact a été rompu (absence de mail, ne répondent pas au téléphone ni aux mises à jour)**
- **2 personnes ont fait valoir leurs droits à la retraite**
- **874 stagiaires et détachés pour stage en 2023 contre 891 en 2022, soit une baisse de 2% (source logiciel Décideur)**

CONSEILS AUX CANDIDATS

Entretiens individuels

Cette aide porte sur l'élaboration d'outils de recherche d'emploi (CV et lettre de motivation) l'information des bourses d'emploi et la préparation aux entretiens individuels.

109 personnes ont bénéficié d'un entretien individuel contre 59 personnes en 2022

Conseils en évolution professionnelle

Ce dispositif d'accompagnement personnalisé permet à un agent de faire le point sur sa situation professionnelle afin d'établir ou de consolider un projet d'évolution. Il est recommandé que la collectivité s'implique dans la démarche dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines. Trois étapes sont réalisées :

- Diagnostic de la situation professionnelle de l'agent ;
- Conseil visant à définir un projet professionnel réaliste ;
- Conseil sur la mise en œuvre du projet.

9 conseils en évolution professionnelle ont été réalisés auprès d'agents souhaitant une reconversion professionnelle, dont 5 agents adressés par leur collectivité affiliée

Informations collectives

Le CDG 83 anime des réunions d'information collectives à destination du grand public et des fonctionnaires à la demande de structures publiques (Pôle Emploi, services de l'État…) ou associations (Missions locales, Maison de l'emploi, Pôle Emploi…).

- **Organisation de 14 ateliers sur les modes de recrutement dans la Fonction Publique**
- **Participation à 17 forums emploi, dont le 1er Salon de l'Emploi Public organisé par le Département du Var et 4 forums emplois pour Défense Mobilité, les Nuits de l'Orientation pour la CCI du Var**

AIDE AU RECRUTEMENT

Elle permet aux collectivités de bénéficier d'une recherche de candidats dans les bases du CDG (Emploi Territorial et Bourse de l'Emploi Public)

- **35 CV adressés aux collectivités après une prospection de 173 candidatures**
- **24 collectivités utilisatrices contre 17 en 2022**
- **30 offres de postes**
- **75 % des demandes sont sur la filière administrative**
- **52 % des demandes de profils sont pour des postes en catégorie C**

Prestation conseil en recrutement accompagnement des collectivités par :

- La rédaction et la publication de l'offre d'emploi sur Emploi territorial ;
- Le sourcing des candidats, la notation de leur CV et la présélection des candidats à auditionner ;
- L'élaboration et le corrigé de tests de bureautique ;
- L'assistance au jury de recrutement et l'élaboration des synthèses d'entretien ;
- Un atelier pour les lauréats de concours.

- **11 collectivités contre 10 en 2022, soit une progression de 10%**
- **35 postes contre 47 en 2022, soit une baisse de 23.4%**
- **804 dossiers de candidatures traités contre 764 en 2022. Soit une augmentation de plus de 5%**

Aide au remplacement

Le Centre de Gestion peut assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles. Les agents en disponibilité et les personnes externes à la Fonction Publique Territoriale qui souhaitent effectuer des remplacements sont reçus en entretien professionnel et sont sollicités au vu de leurs domaines de compétences pour effectuer des missions de remplacement auprès des collectivités.

Depuis 2019, on note en moyenne 66 demandes d'aide au remplacement par année.

Années	Nbre d'aide au remplacement	Évolution
2019	76	/
2020	48	-37%
2021	93	94%
2022	63	-32%
2023	48	-24 %

➲ 42 collectivités dont 2 collectivités non affiliées ont sollicité l'aide au remplacement de leurs agents pour 33 métiers soit un total de 48 demandes

➲ 53 CV ont été adressés pour ces aides contre 59 CV en 2022

➲ 70 % de ces demandes sont des postes de catégorie C et 66 % concernent la filière administrative

➲ Avec des taux respectifs de 49 %, 15 % et 10 %, les cadres d'emploi des adjoints administratifs, adjoints techniques et rédacteurs, sont majoritaires

À noter

Les demandes d'aide au remplacement de la filière administrative ont baissé de 4 % par rapport à 2022. Cette baisse est équivalente pour la filière technique.

INTÉRIM TERRITORIAL

Depuis 2020, une convention cadre régit le service Intérim territorial.

➲ 61 collectivités adhérentes au service intérim territorial, dont 1 nouvelle adhésion (Flassans sur Issole)

➲ 126 contrats ont été gérés par le service remplacement contre 149 en 2022. 97 hors CDG83 contre 126 en 2022

➲ 1 collectivité non affiliée (hors CDG 83 et CNFPT), a fait appel au service remplacement pour gérer les contrats de ses agents : le SDIS du Var

HANDICAP

L'accompagnement au recrutement des personnes en situation de handicap

➲ 121 candidats inscrits sur la Bourse de l'Emploi Public en 2023 contre 90 en 2022. (dont 30 premières inscriptions). 8 sont en suivis par CAP EMPLOI 83.

La gestion de la convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et le CDG 83.

La 4ème convention de partenariat avec le FIPHFP a pris fin en 2023. Une 5ème convention est à l'étude pour 2024.

➲ Depuis 2020, ce sont donc 8 collectivités dont 1 non affiliée qui ont été accompagnées pour la signature de contrats d'apprentissage public aménagé. Pour 4 métiers ciblés : Jardinier paysagiste, aide à la personne, restauration, maintenance de véhicules.

Au cours de cette dernière année, le CDG 83 a maintenu son effort pour le développement de cette politique publique en renouvelant le contrat de projet de développement du contrat d'apprentissage public aménagé.

➲ En 2023, 12 employeurs publics locaux ont bénéficié d'un accompagnement spécifique contre 24 en 2022

Le CDG 83 a poursuivi ses campagnes d'information et d'accompagnement des employeurs publics par :

➲ La mise à jour des actualités sur le site internet du CDG 83, l'élaboration de post pour le compte Facebook du CDG ;
➲ L'envoi de circulaires et Flash Info par emailing à l'ensemble des collectivités varoises (élus et cadres dirigeants), soit plus de 460 adresses contactées par envoi ;
➲ La déclaration au FIPHFP dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
➲ La mise en place par le FIPHFP de réunions et/ou conférences sur des thématiques handicap et emploi ;
➲ L'opération Duo Day du 23 Novembre 2023 et le démarchage auprès des collectivités affiliées qui ont accueilli un stagiaire pour leur proposer un accompagnement au recrutement ;
➲ Les informations de l'HANDIPACTES PACA sur :

- Le référent handicap ;
- Déclarer son handicap ;
- Le principe de la compensation ;
- L'accessibilité numérique.

➲ Participation à la campagne de recensement organisée par le CNFPT les 28 février et 10 mars 2023 ;
➲ Participation à l'Opération DuoDay jeudi 23 novembre : accueil au CDG de deux personnes en situation de handicap stagiaires sur l'accueil au standard et à la Bourse de l'Emploi. Une personne est actuellement en accompagnement sur un contrat d'apprentissage en tant que secrétaire assistante. Les personnes accueillies au CDG 83, bénéficient d'un suivi conjoint avec CAP EMPLOI83.

Participation aux différents évènements organisés les 22 et 23 Novembre 2023 :

- « ESSAI TRANSFORMÉ » organisé par Pôle emploi /Cap Emploi Hyères ;
- « LA MATINEE HANDISPORT » à Saint Maximin organisée par Pôle emploi/CAP EMPLOI Brignoles et Saint Maximin ;
- Visite du salon « La transition numérique » ;
- Afterwork organisé par l'ADAPT et les acteurs de l'emploi, de la formation, de la santé et du handicap du Var.

La participation à ces actions aura permis de renouveler les différents partenariats avec LADAPT VAR, CAP EMPLOI83, Odalia, ADAPEI, et d'identifier le CDG 83 comme acteur du recrutement pour des personnes en situation de RQTH au sein de la Fonction Publique.

10 candidatures de personnes en situation de RQTH ont ainsi pu être recueillies. Ces personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)

En 2022, le décret n°2022-626 du 22 avril 2022 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions modifie substantiellement les droits des agents placés en PPR et leur apporte de nouveaux droits.

Le CDG 83 accompagne les collectivités affiliées et non affiliées sur ce dispositif en mobilisant les compétences techniques de ses agents.

Le CDG 83 établit conjointement avec la collectivité et l'agent bénéficiaire de la PPR le parcours de cette transition professionnelle.

Dossiers PPR présentés au Conseil Médical au 31 décembre 2023 : 88 contre 48 dossiers en 2022, soit une évolution de 83 %. 51 conventions ont été signées contre 36 en 2022.

Evolution des dossiers de PPR traités 2021-2022-2023

Les placements en PPR concernent principalement les filières Technique, Médico-Social et Animation pour des agents en catégorie C pour des métiers dits à usure professionnelle.

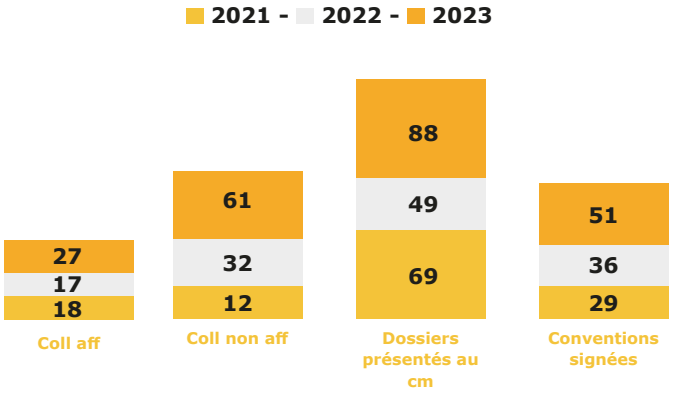

GESTION DU DROIT SYNDICAL

Les missions :

- Animation du dialogue social avec les organisations syndicales, gestion du protocole d'accord ;
- Gestion de l'utilisation du crédit temps syndical (décharges d'activités de service et autorisations spéciales d'absence) pour les collectivités placées près du CT du CDG 83 et les collectivités affiliées ;
- Gestion de premier niveau des questions des collectivités afférentes au droit syndical.

À SAVOIR

En 2023, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022, le pôle a participé à l'élaboration du 3ème protocole d'accord.

Coût induit des décharges d'activités de service

Année	Coût
2019	358 161,17 €
2020	387 874,44 €
2021	405 468,11 €
2022	441 816,06 €
2023	417 283,94 €

FOCUS sur les autorisations spéciales d'absence

- **3 agents ont bénéficié d'Autorisations Spéciales d'Absences, soit 1 personne en moins par rapport à 2022**
- **3 collectivités ont été remboursées, au titre des ASA, par le CDG83 pour un montant de 21 476.62 € soit une diminution de 45 545.09 €**

RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Le Rapport Social Unique (RSU) constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation de la collectivité ou de l'établissement public à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux. L'application web de saisie s'intitule « Données sociales ».
L'enquête est close le 31 décembre avec un retour effectif de près de 98%.

Bilan sociaux par statut

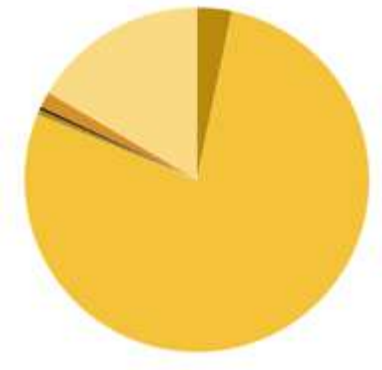

Taux de bilans sociaux «validés»

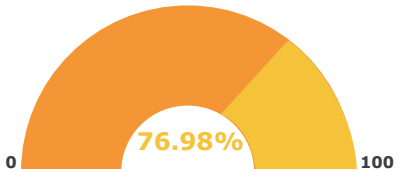

Taux de retour effectif

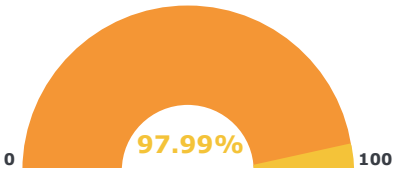

85 collectivités placées auprès du CST du CDG 83, ont validé leurs RSU 2022, soit un taux de retour de 69%.

Nouveau module InfoSDIS
Issu d'une collaboration stratégique entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC) et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG), subventionné par France Relance, le nouveau module infoSDIS vient se greffer à l'enquête RSU déjà existante.

Ce module infoSDIS permet aux Services d'Incendie et de Secours de saisir, au sein de l'application « données-sociales.fr », des données complémentaires pour l'« enquête annuelle infoSDIS ».

A l'issue de la saisie, un fichier d'échange peut être téléchargé, permettant aux SDIS d'importer leurs données directement dans l'application infoSDIS, apportant ainsi un gain de temps non négligeable en évitant les inconvénients d'une double saisie et d'un double contrôle.

Le CDG 83 a ouvert, le 27 avril dernier, l'enquête RSU 2022 pour le SDIS 83.

Le 23 juin 2023, 261 courriers ont été adressés aux collectivités affiliées et non affiliées, par le Centre de Gestion pour répondre à l'enquête RSU 2022, désormais ouverte à toutes les collectivités varoises.

Un rapport doit être réalisé pour chaque collectivité. Cependant, certaines communes ont intégré le RSU du CCAS à celui de la commune.

L'enquête est close le 31 décembre 2023, avec un taux de retour effectif avoisinant les 98 %.

EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

- **65 collectivités ont signé une convention d'utilisation des examens psychotechniques, nombre identique à 2022**
- **15 collectivités ont utilisé cette prestation**
- **54 agents ont bénéficié des examens dont 1 femme et 53 hommes**

CONSEIL EN ORGANISATION

L'objectif est de poser un diagnostic neutre sur l'organisation des services d'une collectivité pour la mise en place de sa Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC).

- **Le CDG 83 a réalisé 3 missions contre 1 en 2022, pour 34 journées d'intervention**

FORMATION « SECRÉTAIRE DE MAIRIE »

La 1ère session de la formation « secrétaire de Mairie » s'est déroulée du 9 octobre 2023 au 14 décembre 2023.

Pour la mise en place de ce cycle de formation, 90 collectivités de moins de 3500 habitants ont été recensées pour l'évaluation de leurs besoins sur le métier de secrétaire de mairie.

- 18 n'ont pas répondu ;
- 73 collectivités ont répondu ;
- 17 communes ont un besoin en recrutement réparti comme suit :
  - 9 ont un besoin à moins de 3 ans,
  - 7 ont un besoin dans plus de 3 ans.

14 collectivités se sont déclarées favorables à l'accueil d'un stagiaire

Sourcing des candidats

Les agences de Pôle Emploi de Brignoles et Draguignan ont lancé un appel à recrutement au public demandeur d'emploi pour suivre cette formation.

2 informations collectives ont été animées par 2 représentants du CDG 83 et 2 représentants du CNFPT dans les locaux des agences de Pôle Emploi.

Des tests de sélection élaborés par le CDG 83 à partir de source documentaire du CNFPT ont permis de sélectionner 14 stagiaires.

Déroulement

- Formation théorique dispensée par le CNFPT du 09 octobre au 13 novembre. Lieux de formation : ALSH des Sigues (CC CŒUR DU VAR) à Gonfaron et salles prêtées par la Mairie de Gonfaron pendant les vacances scolaires.

- Repas pris en charge par le CDG 83 : Restaurant du Circuit du Var au Luc en Provence « l'Écurie » ESAT UMANE.

- Formation pratique du 15 novembre au 14 décembre 2023. 14 collectivités ont accueilli 1 stagiaire dont 6 collectivités avec une strate démographique de plus de 3 500 habitants.

Les stagiaires ayant participé à la formation de secrétaire de Mairie.

Informations pratiques

Organigramme

Contacts

Organigramme du CDG 83

26 octobre 2023 (CST du 22 juin 2023)

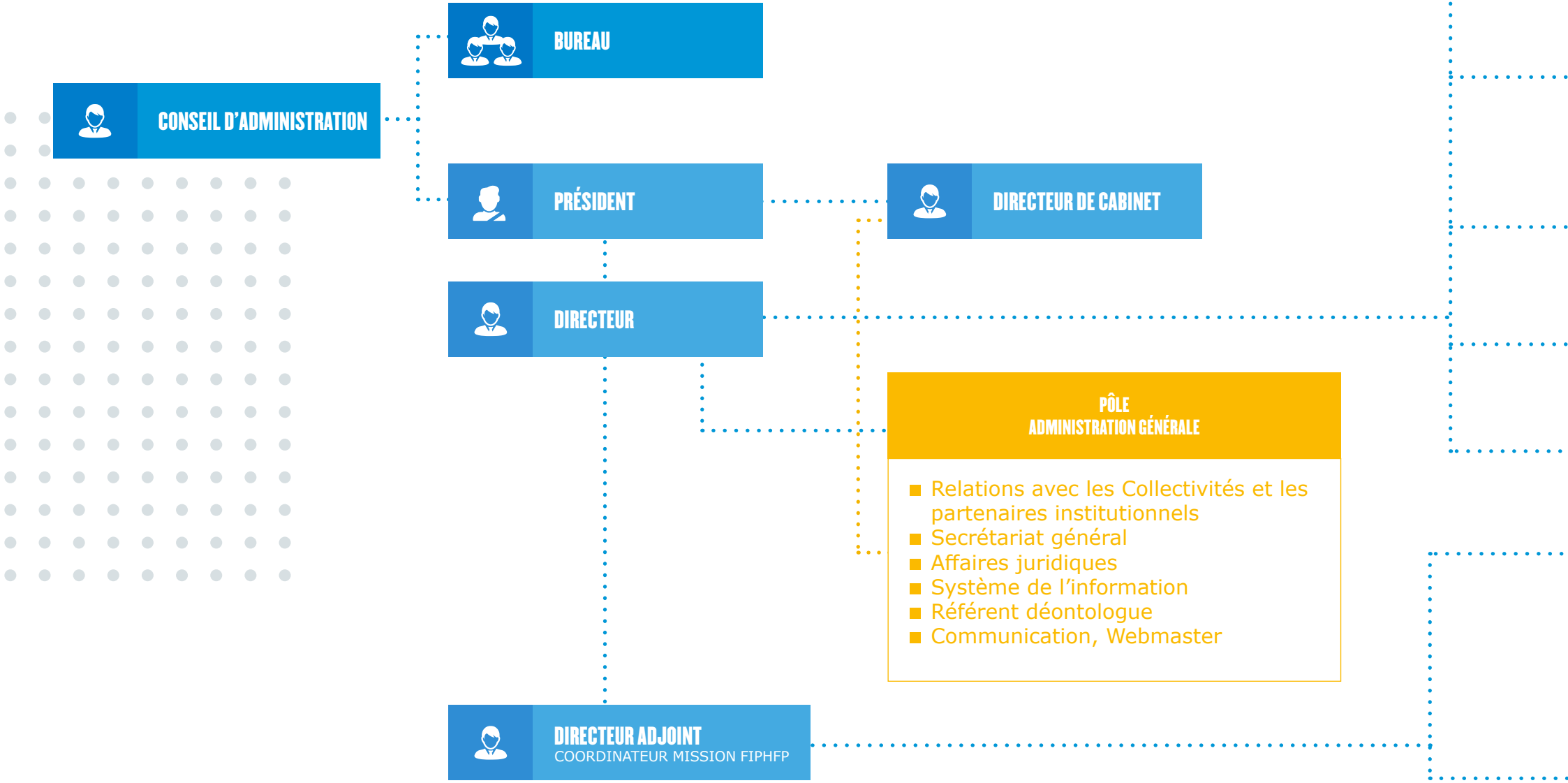

PÔLE ARCHIVES ET NUMÉRIQUE	■ Tri et classement des archives papier des collectivités et établissements publics ■ Formation-accompagnement des agents ■ Conseils et formations en Gestion des documents (papier/numérique) ■ Accompagnement à la transition numérique
PÔLE CARRIÈRE / INSTANCES CNRACL	■ Gestion de la carrière des fonctionnaires / GED ■ Secrétariat des Instances Paritaires et Médicales ■ Conseil statutaire ■ CNRACL
PÔLE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	■ Recensement des besoins ■ Organisation des Concours et Examens Professionnels ■ Gestion des listes d'aptitude
PÔLE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	■ Hygiène et Sécurité au Travail, Mission FIPHFP ■ Action sociale
PÔLE SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	■ Médecine préventive
PÔLE MOYENS GÉNÉRAUX	■ Finances, Marchés Publics, Conseil en rémunération, Paie et Paie à façon ■ Ressources Humaines, Contrats d'assurance statutaire ■ Logistique et Entretien
PÔLE CONSEIL ET EMPLOI TERRITORIAL	■ Bourse de l'Emploi (Déclarations de créations et vacances d'emplois) ■ GPEEC, Conseils en recrutement et en organisation ■ Mission FIPHFP ■ Service de remplacement ■ Droit syndical

Contacts

ACCUEIL

Adresse géographique :
860, route des Avocats
83 260 La Crau

Adresse postale :
Centre de Gestion du Var
CS 70 576
83 041 Toulon cedex 9

> AGENTS D'ACCUEIL

BRECHON Caroline
caroline.brechon@cdg83.fr

KAYSER Sabrina
accueil@cdg83.fr
Tél. : 04 94 00 09 20

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

> DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

GUILLOU Eric
eric.guillou@cdg83.fr

> DIRECTEUR DE CABINET

ORILLON Alexis
alexis.orillon@cdg83.fr

> ASSISTANTE DE DIRECTION

DAUMAS Sylvie
sylvie.daumas@cdg83.fr

> SECRETARIAT GÉNÉRAL

GARNIER Carine
carine.garnier@cdg83.fr

> RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

PAYAN Elsa
elsa.payan@cdg83.fr

> JURISTE

ORTIZ Sofia
sofia.ortiz@cdg83.fr

SERVICE JURIDIQUE
juridique@cdg83.fr
RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE AGENT
referent.deontologue.agent@cdg83.fr
RÉFÈRENT DÉONTOLOGUE ELU
referent.deontologue.elu@cdg83.fr
MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE
mpo@cdg83.fr

> RESPONSABLE COMMUNICATION

DI SERIO Vincent
vincent.diserio@cdg83.fr

> CHARGÉE DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

MORA Marion
marion.mora@cdg83.fr

> RESPONSABLE DU SYSTÈME DE L'INFORMATIQUE

PAOLATI Jérôme
jerome.paolati@cdg83.fr

> CHARGÉS DE SUPPORT DU SYSTÈME DE L'INFORMATION

DEMEUSE Fanny
fanny.demeuse@cdg83.fr

SCHEUER Steve
steve.scheuer@cdg83.fr

PÔLE CONSEIL & EMPLOI TERRITORIAL

> RESPONSABLE DU PÔLE

PIEROPAN Frédéric
Directeur Adjoint
frederic.pieropan@cdg83.fr

> ADJOINTE DU CHEF DE PÔLE

ADJINA Djamila
emploipublic@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE EMPLOI PUBLIC

PATIGNY Hélène
helene.patigny@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE EMPLOI-MOBILITÉ
MOUTOUCARPIN Eugénie
eugenie.moutoucarpin@cdg83.fr

> CHARGÉE DE PROJET DÉVELOPPEMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE PUBLIC AMÉNAGÉ
SOLÉAN Emilie
emilie.solean@cdg83.fr

> BOURSE DE L'EMPLOI PUBLIC
AZOULAI Nadia
nadia.azoulai@cdg83.fr

SCHIAVAZZI Elodie
elodie.schiavazzi@cdg83.fr

ROUX Mireille
mireille.roux@cdg83.fr

PÔLE CONCOURS & EXAMENS PROFESSIONNELS

> RESPONSABLE DE PÔLE
RATTI Jean-Baptiste
jean-baptiste.ratti@cdg83.fr

> ADJOINTE AU RESPONSABLE DE PÔLE
PALMADE Isabelle
isabelle.palmade@cdg83.fr

> AUXILIAIRE DE GESTIONNAIRE
ACCHIARDI Patricia
patricia.acchiardi@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE CONCOURS
ADOUANE Sandrine
sandrine.adouane@cdg83.fr

BLANC Thierry
thierry.blanc@cdg83.fr

GERTOSIO Laurie
laurie.gertosio@cdg83.fr

PÔLE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS & ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> RESPONSABLE DE PÔLE - ACFI
DAL PAN Franck
franck.dalpan@cdg83.fr

> ASSISTANTE DU CHEF DE PÔLE
FOULQUIER Isabelle
isabelle.foulquier@cdg83.fr

> PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL
DENNEVAL Gaëlle
gaelle.denneval@cdg83.fr

> AGENTS CHARGÉS DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

RIOCREUX Jérémie
jeremie.riocreux@cdg83.fr

FOLET Franck
franck.folet@cdg83.fr

SALLERANI Laure
laure.sallerani@cdg83.fr

PÔLE CARRIÈRE - INSTANCES - CNRACL

> RESPVONSABLE DU PÔLE
GRANDJEAN Marielle
marielle.grandjean@cdg83.fr

> ASSISTANTE DU PÔLE
HAFAIEDH Aïda
aida.hafaiedh@cdg83.fr
Tél. : 04 94 00 09 39

> CHEF DE SECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES - GED
LANDRY Virginia
virginia.landry@cdg83.fr

> GESTIONNAIRES CARRIERE
LEBON Laure
laure.lebon@cdg83.fr

DJELTI Monia
monia.djelti@cdg83.fr

GINESTE Juana
juana.gineste@cdg83.fr

HEUBERT Maria
maria.heubert@cdg83.fr

CORDELLE Sandrine
sandrine.cordelle@cdg83.fr

> CORRESPONDANTES CNRACL
MAUSSION Agnès

LE MENELEC Bénédicte
cnracl@cdg83.fr

> CHEF DE SECTEUR DES INSTANCES MEDICALES
GEFART Cyrille
cyrille.gefart@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE CONSEIL MÉDICAL / FORMATION PLÉNIÈRE
KADOUR Anita
cmplenier@cdg83.fr

> GESTIONNAIRES CONSEIL MEDICAL / FORMATION RESTREINTE
ALGARIN-GIORGETTI Virginie
GARCIA Clémence
MORETTI Géraldine
SANTONI Nathalie
TROUILLER Laëtitia

cmrestreint@cdg83.fr

> CHEF DE SECTEUR INSTANCES PARITAIRES ET CONSEIL STATUTAIRE
BOSCHETTI Gil
gil.boschetti@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE INSTANCES PARITAIRES
MORIN Barbara
barbara.lemour@cdg83.fr

PÔLE MOYENS GÉNÉRAUX

> RESPONSABLE DU PÔLE
PIEROPAN Frédéric
Directeur Adjoint
frederic.pieropan@cdg83.fr

> RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES
LICARI Carole
carole.licari@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES
DHERMENT Sophie
sophie.dherment@cdg83.fr

SERVICE FINANCES
> RESPONSABLE FINANCES & SERVICES GÉNÉRAUX
GUICHARD Laëtitia
laetitia.guichard@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE DES COMMANDES PUBLIQUES & DU MANDATEMENT
GODAIL Romain
romain.godail@cdg83.fr

> GESTIONNAIRE COTISATIONS-RECETTES
ENGEL Sophie
sophie.engel@cdg83.fr

SERVICE PAIE
> RESPONSABLE PRESTATION PAIE
BEAUJARD Laurent
laurent.beaujard@cdg83.fr

> GESTIONNAIRES PAIE
AUMAITRE Laurence
laurence.aumaitre@cdg83.fr

BUDA Caroline
caroline.buda@cdg83.fr

HARDOUIN Alexa
alexa.hardouin@cdg83.fr

MORENO Audrey
audrey.moreno@cdg83.fr

RUFFIN Annick
annick.ruffin@cdg83.fr

> GESTIONNAIRES COURRIER
LUTHRINGER Carole
carole.luthringer@cdg83.fr
MALFONDET Pierrelou
pierrelou.malfondet@cdg83.fr

> EQUIPE TECHNIQUE

SANZ Fabrice
fabrice.sanz@cdg83.fr

PARMENTIER Mélanie
melanie.parmentier@cdg83.fr

ROUX Henri
henri.roux@cdg83.fr

PÔLE ARCHIVES & NUMÉRIQUE

> RESPONSABLE DU PÔLE

DELTOUR Jean-Pierre
jean.pierre.deltour@cdg83.fr

> SECRÉTAIRE - AIDE ARCHIVISTE

DAVID-BLASCO Camille
camille.blasco@cdg83.fr

> ARCHIVISTES

DEGANT Nicolas
nicolas.degant@cdg83.fr

CROCHEPEYRE Camille
camille.crochepeyre@cdg83.fr

REVILLET-DUBOIS Marion
marion.revillet@cdg83.fr

BAUZA Etienne
etienne.bauza@cdg83.fr

PÔLE SANTÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

medecine.preventive@cdg83.fr

> SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Dr CHATOT Philippe
Médecin du travail, coordinateur médical
philippe.chatot@cdg83.fr

> ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Dr ARRIVET Françoise
Médecin du travail
francoise.arrivet@cdg83.fr

Dr GILLY-GERST Julienne
Médecin du travail
julienne.gillygerst@cdg83.fr

Dr SPINOSA-ALLOUCHE Céline
Collaborateur médecin
celine.spinosaallouche@cdg83.fr

Dr CORTES-CLAR Anne
Collaborateur médecin
anne.cortes@cdg83.fr

Dr GROUSSET André
Médecin
andre.grousset@cdg83.fr

Dr GENET Geneviève
Médecin
genevieve.genet@cdg83.fr

GARCIN Orianne
Coordinatrice administrative
orianne.garcin@cdg83.fr

LEBARBIER Victoria
Assistante administrative
victoria.lebarbier@cdg83.fr

GOLETTO Joëlle
Assistante administrative
joelle.goletto@cdg83.fr

MOSNIER Valérie
Infirmière en santé au travail
valerie.mosnier@cdg83.fr

GIET Dominique
Infirmier territorial en santé au travail
dominique.giet@cdg83.fr

FALSONE Anna
Infirmière en santé au travail
anna.falsone@cdg83.fr

BOUDIB Nawäl
Infirmière
nawal.boudib@cdg83.fr

Document édité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var. Le CDG 83 remercie l'ensemble des services qui se sont investis dans la réalisation de ce rapport d'activités.

Directeur de publication :
Christian SIMON, Président du CDG 83

Coordination-Rédaction :
Vincent DI SERIO avec l'ensemble des services du CDG 83

Création graphique & réalisation :
DAKIN Communication Globale (www.agencedakin.com)

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU VAR

860 Route des Avocats
83260 La Crau

Centre de Gestion du Var
CS 70 576 - 83 041 Toulon cedex 9

Tél. : 04 94 00 09 20

Rendez-vous sur
www.cdg83.fr

© DAKIN Communication Globale - Impression : SIRA - Crédits photos : CDG83, Dakin, Phillipe Conti, DR.